



Athénée Royal Grand-Ducal
de Luxembourg.

Programm

herausgegeben am

Schlusse des Schuljahres 1888—1889.



PROGRAMME

PUBLIÉ A LA

CLÔTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1888-1889.

LUXEMBOURG.
IMPRIMERIE DE LA COUR, V. BÜCK, 5, RUE DU CURÉ, 5,
1889.

Königlich-Großherzogliches Athenäum zu Luxemburg.

Programm,

herausgegeben am

Schlusse des Schuljahres 1888—1889.

ATHÉNÉE ROYAL GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG.

PROGRAMME,

publié à la clôture

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1888—1889.

LUXEMBOURG.
IMPRIMERIE DE LA COUR. — V. BÜCK.
1889.

ÉTUDE

SUR LA

MORPHOLOGIE DES FORMES CASUELLES

DU PRONOM LATIN QUIS, QUI

INTERROGATIF, RELATIF ET INDÉFINI.

Observation préliminaire.

1. — A côté du thème pronominal interrogatif *ka-*, il existe en sanscrit une forme secondaire *ki-*[1]). — Aux thèmes sanscrits *ka-* et *ki-* correspondent les thèmes latins *quŏ-* et *quī-*, dans lesquels la lettre *u* est euphonique et a été amenée par la gutturale *q*. — De *quŏ-* viennent *qua*, *quæ*, *quam*, *quarum*, *qui* (nom. s. et pl.), *quod, quo, quorum, quos, quīs* (dat.-abl.), *cuius* = *quo-ius* et *cui* = *quo-i*; de *quĭ-* viennent les formes *quĭs*, *quid*, *quem*, *quibus*, auxquelles il faut ajouter l'ablatif adverbial *quī* (comment, de quelle manière, par quoi, pourquoi), qu'on retrouve encore dans les mots *quī-cum, quī-n, at-quī, qui-a, qui-dem, qui-ppe.*[2])

2. — Malgré l'absence de *v* à côté du *k* initial dans les thèmes sanscrits *ka-*, *ki-* et leurs dérivés, Léon Meyer[3]) croit pouvoir partir d'un thème pronominal *kvo-*, lequel aurait eu, dès les premiers temps, une seconde forme *kvi-*. De ce dernier thème *kvi-* viendraient de nouveau *quis*, *quid*, *quem*, *quibus*; *kvo-* donnerait toutes les autres formes des pronoms quis, qui. — Corssen[4]), se basant sur le fait qu'en latin *qu* est souvent né de *c*, est d'avis qu'il faut considérer comme son originaire *k* et non *kv* chaque fois que le latin seul présente *qu* à côté de k, k', ç, h et p dans les langues congénères.

---

1) Corssen, Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache, 2e éd., I, 758. — M. Bréal, Mémoires de la société de linguistique de Paris, I, 195.

2) Cf. Bopp, Vergleichende Grammatik, 3e éd., II, 205-206. — Louis Havet, dans sa traduction de Bücheler, Grundriss der lateinischen Deklination, p. 193, note 6.

3) Vergleichende Grammatik der griech. und lat. Sprache, 2e éd., I, 581.

4) Ausspr., Vok. u. Bet. d. lat. Spr., I, 69.

Nominatif singulier.

3. — Le nominatif **masculin** singulier est *quĭs*, *quī*. — Dans la forme *quĭs*, le suffixe *s* qui s'est soudé au thème *quĭ-*, est un reste de la racine pronominale *sa*[1]), dont Ennius a tiré l'accusatif féminin *sam* (= eam) et l'accusatif masculin *sum* (= eum).[2])

4. — Orthographe *cuis*. — Terentius Scaurus, grammairien latin de la première moitié du second siècle de notre ère, nous apprend que, de son temps, quelques-uns écrivaient au nominatif singulier *cuis* au lieu de *quis*, parce qu'ils jugeaient la lettre *q* superflue, *c* pouvant la remplacer. Lui-même ne condamne pas, avec Varron, Licinius Calvus[3]) et d'autres grammairiens latins, l'emploi de la lettre *q*; il suit au contraire l'usage généralement admis de mettre *qu* lorsque la lettre qui suit, donc la troisième, est une voyelle. Il ajoute qu'au datif il faut écrire avec *c* (cui), pour distinguer cette forme du vocatif singulier *(sic)* et du nominatif et vocatif pluriel.

Terentii Scauri de orthographia. — Keil VII, 27, 18 sqq. — « *Quis* quidam per *cuis* scribunt, quoniam supervacuam esse *q* litteram putant. Sed nos cum illa *u* litteram, si quando tertia ab ea vocalis ponitur, consentire iam demonstravimus. *C* autem in dativo ponimus, ut sit differentia *cui* et *qui*, id est dativi [et vocativi] singularis et nominativi et vocativi pluralis. Quamquam secundum analogiam omnes partes orationis, quæ per casus declinantur, eandem litteram in prima parte per omnes casus servent, quam nominativo habuerint. »

Le témoignage de Terentius Scaurus se trouve confirmé par un texte de Velius Longus, qui nous dit également que beaucoup de grammairiens ont exclu de l'alphabet latin le *q*, cette lettre n'étant autre chose que *cu*, et *quis* pouvant être écrit par les lettres *c u i s*.

Velius Longus, de orthographia. — Keil VII, 53, 16 sqq.

« De *q* quoque littera quæsitum est, et multi illam excluserunt, quoniam nihil aliud sit quam *c* et *u* et non minus possit scribi *quis* per *c* et *u* et *i* et *s*. Nam ipsa quoque nota qua scribitur, si modo antiquæ litteræ figuram spectes, ostendit *c* esse et *u* pariter litteras inter se confusas. »

L'orthographe *cuis* avec un *c* au nominatif est encore prouvé par « le fait que Nonius, traitant des mots latins selon l'ordre alphabétique, a placé le nominatif *qui-s* sous la lettre *c*, en l'écrivant naturellement ainsi : *cuis*. Voy. Nonius, III, p. 134[4]) ».

6. — Orthographe *qis*. — Quelques autres grammairiens, reconnaissant également dans *q* une lettre née de la fusion de *c* et *u*, en conclurent que la lettre *u* était superflue après *q* et qu'il fallait écrire *qis*, *qæ*, *qid* au lieu de quis, quæ, quid. C'est la suite du texte de Velius Longus cité plus haut qui nous fournit ce renseignement.

Velius Longus de orthographia. — Keil VII, 53, 20 sqq.

« . . . . ideoque non nulli quis et quæ et quid per *q* et *i* et *s* scripserunt et per *qæ* et per *qid*, quoniam scilicet in *q* esset et *u*. »

---

1) Schleicher, Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen, 3e éd., § 246, p. 509.

2) Bücheler, trad. L. Havet, § 63, p. 47. — Les passages cités sont : « Ennius, Annales, 227 : Nec quisquam sophiam sapientia quæ perhibetur in somnis vidit priusquam *sam* discere cœpit. — Idem, 102 : Astu, non vi, *sum* summam servare decet rem. »

3) Marii Victorini ars gram. — Keil VI, 8, 16 et 9, 1 : « Nigidius Figulus in commentariis suis nec *k* posuit nec *q* nec *x*. Idem *h* non esse litteram, sed notam adspirationis tradidit. Licinius Calvus *q* littera non est usus ».

4) Francis Meunier, Mémoires de la soc. de ling. de Paris, I, 46.

7. — Le nominatif *quī*, en usage à côté de quis, vient du thème *quŏ-* par l'ajoute de la particule *i*: *quo-i* (qui correspond parfaitement à la forme ombrienne *poi*) s'affaiblit d'abord en *quei*, puis en *qui* et en *que* [1]).

8. — Corssen [2]) cite cinq exemples d'un nominatif singulier *quei* dans les inscriptions; le plus ancien de ces exemples date de 290 av. J.-Ch. à peu près, les autres appartiennent à l'époque des Gracques et de la guerre contre Jugurtha. — On lit un nominatif sing. *que* dans l'inscription tumulaire du mime Protogène (Corp. inscr. latin. I, nº 1297: plouruma *que* fecit populo soueis gaudia nuges [3]). L'épel *quī* comme nom. sing. figure deux fois dans les inscriptions de la fin du second siècle avant J.-Ch. (l'un des exemples date de l'année 117 av. J.-Ch., l'autre est de l'année 105 av. J.-Ch.) [4]). A partir du temps de César, l'emploi de *quī* devient général.

9. — Nom. **féminin** sing.: *qua, quai, quæ.* — Le thème *quŏ-* a formé d'abord, par l'intermédiaire du féminin *qua-*, un nominatif féminin singulier *qua*, dans lequel l'*a* final aura été primitivement long comme celui du nominatif singulier de tous les thèmes féminins en *a* [5]), et comme lui il aura commencé à s'affaiblir dès le sixième siècle de Rome, c'est-à-dire dès le commencement de la littérature. — A cette forme primitive *qua* vint s'ajouter l'affixe *-i*; c'est ainsi qu'on eut l'épel *qua-i*, lequel donna à son tour naissance à la forme *qua-e* par l'affaiblissement de *i* en *e*.

10. — Le nom. fém. sing. *quă*, qui ne s'emploie jamais dans le sens interrogatif ou relatif, est très fréquent comme indéfini [6]).

11. — *Ai* ou *æ* — *Qua-i* ou *qua-e* — Les grammairiens latins nous disent que les anciens écrivaient *ai* au lieu de *æ*.

Quintilien, de l'institution oratoire, I, 7.

« *Ai* syllabam, cuius secundam nunc *e* litteram ponimus, varie per *a* et *i* efferebant (antiqui), quidam semper ut Græci, quidam singulariter tantum, cum in dativum vel genetivum casum incidissent, unde *pictai vestis* et *aulai* Virgilius, amantissimus vetustatis, carminibus inseruit. In iisdem plurali numero *e* utebantur, hi *Syllæ, Galbæ.* Est in hac quoque parte Lucilii [7]) præceptum, quod, quia pluribus explicatur versibus, si quis parum credat, apud ipsum in nono requirat ».

Velii Longi de orthographia. — Keil VII, 57, 20 sqq.

« Illud etiam adnotandum circa *i* litteram est, quod ea quae nos per *ae* antiqui per *ai* scriptitaverunt, ut *Juliai Claudiai.* Sed et quidam in hac quoque scriptione voluerunt esse differentiam, ut pluralis quidem numeri nominativus casus per *a* et *e* scriberetur, genetivus vero singularis per *a* et *i*, hoc quoque

---

1) Schleicher, compendium, § 264, p. 609. — L. Havet, p. 44, note 4 de sa traduction du « Grundriss der lat. Dekl. v. Bücheler ». [La dénomination « Bücheler-Havet » désignera, par la suite, cette traduction, dont le titre complet est: « Précis de la déclinaison latine par M. François *Bücheler* traduit de l'allemand par M. L. *Havet* ».]

2) Musspr., etc., I, 784.

3) Bücheler-Havet, p. 44, § 57 dernier alinéa, et note 3e du traducteur.

4) Cf. Corssen, I, 784.

5) Sur la quantité de la voyelle finale du nom. féminin sing. en *a*, voir: Schleicher, § 244, p. 501 et § 245, p. 508. — Corssen, II, 448 sqq. — Bücheler-Havet, § 43, p. 30. — Bopp, I, 501, note. —

6) Pour les exemples, voir *Neue*, Formenlehre, II, 223.

7) Le satirique C. Lucilius, mort en 103 av. J.-Ch.

argumentantes, quod diaeresis, sive dialysis illa dicetur, a nominativo plurali non fit, sed ex singulari obliquo, cum dicitur « ***aulai in medio*** »[1]) et

dives equum, dives *pictai* vestis et auri[2]),

item ***rei nostrai, faciendai, magnai.*** Sed nihil obstat quo minus hoc aut illo modo in utroque numero scribamus, cum multa alia quoque nobis excogitanda sint, si velimus diversitate scriptionis ambiguitatem casuum numerorumque discernere. »

Marii Victorini Art. gram. lib. I. — Keil, VI, 14, 1 sqq.

« *Ae* syllabam quidam more Græcorum per *ai* scribunt, ne illud quidem custodientes, quod omnes fere qui de orthographia aliquid scriptum reliquerunt præcipiunt, nomina feminina casu nominativo *a* finita numero plurali in *ae* exire, ut *Aeliae*, eadem per *a* et *i* scripta numerum singularem ostendere, ut *huius Aeliai*, inducti a poetis, qui *pictai vestis* scripserunt, et quod Græci per *i* potissimum hanc syllabum scribunt propter exilitatem litteræ, *η* autem propter naturalem productionem iungere vocali alteri non possunt; iota vero, quæ est brevis et eadem longa, aptior ad hanc structuram visa est: quam potestatem apud nos habet et *e*, quæ est longa et brevis. Vos igitur sine controversia ambiguitatis et pluralem nominativum et singularem genetivum per *ae* scribite. Nam qui non potest dinoscere supra scripturam vocum numeros et casum, valde est hebes. »

Quand même le précepte de Lucilius mentionné par Quintilien ne nous a pas été conservé, la comparaison des trois textes qui précèdent nous en fait connaître l'idée fondamentale. Comme du temps de Lucilius on prononçait toujours *ae* (à l'époque des Gracques, le changement de *ai* en *ae* s'était accompli), le satirique voulait établir dans l'écriture une différence pour l'œil laquelle n'existait plus dans la prononciation pour l'oreille[3]) : de là son précepte d'écrire par *ai* le génitif et le datif du singulier, et par *ae* le nominatif pluriel.

12. — Il résulte des expressions « efferebant antiqui », « antiqui scriptitaverunt » de Quintilien et de Velius Longus que, du temps de ces auteurs, on n'écrivait plus *quai*, mais *quae.* Or, le premier de ces auteurs vécut de 35—95, l'autre, à la fin du premier et au commencement du second siècle de notre ère. — D'après Bücheler[4]), les diphtongues *ae* et *oe* étaient inconnues aux Romains proprement dits avant l'époque de Plaute, donc avant l'an 500 de Rome. Jusque là, l'épel *quai* était donc seul employé; par la suite il fut remplacé par *quae.* — Sur l'orthographe *qae* au lieu de *quae*, voir § 6. —

13. — *Quis* = *quae*, nom. fém. sing. — Les anciens auteurs dramatiques de Rome aimaient à employer *quis* par solécisme au lieu du féminin *quae.*

Marii Plotii [M. Claudii] sacerdotis art. gram. lib. I. — Keil VI, 449, 22 sqq.

« Fit autem soloecismus modis XVI : per immutationem generum pronominum, ... et *Plautus*

« Sed *quis* illaec mulier est » pro « sed quae illaec ».

Charisii instit. gram. lib. IIII. — Keil I, 269, 3 sqq.

« (Soloecismus fit) pronominibus, ut

Quis tu es mulier ?

pro *quæ* ».

---

1) Verg. Aen III, 354.

2) Verg. Aen VIII, 26.

3) Cf. Corssen, I, 682.

4) Bücheler-Havet, § 65, p. 48.

Diomedis artis gram. lib. II. — Keil I, 454, 2 sqq.

« Secundus modus (solœcismi) est per immutationem generis pronominum, ut *quis* mulier, cum dici debeat *quæ* mulier, apud *Pacuvium*

Quis tu es, mulier, quæ me insueto nuncupasti nomine ?

pro *quæ* : masculinum *quis* pro feminino posuit. »

[*Sergii*] explanat. in Donatum lib. II. — Keil IV, 563, 14 et 16 sqq.

« Per genera (fiunt solœcismi) . . . . . ; et apud *Pacuvium*

Quis tu es, mulier, quæ me insueto nuncupasti nomine ?

pro *quæ quis* dixit : masculinum pro feminino posuit. »

14. — *Quis*, pronomen commune. — D'autres passages de grammairiens latins nous disent que les anciens (antiqui, maiores, vetustissimi) considéraient *quis* comme *pronom commun*, c'est-à-dire comme pronom à une seule terminaison pour les deux genres masculin et féminin, par analogie avec le grec *τίς*.

Aurelii *Augustini* regulæ. — Keil V, 508, 6 sqq.

« Antiqui *quis* genere communi dixerunt, hic et hæc quis, huius quis, huic qui, hunc et hanc quem, o quis, ab hoc et ab hac qui... »

Pompeii commentum. — Keil V, 206, 17 sqq.

« Genera pronominum sunt hæc : omnino pronomina aut masculina sunt aut feminina aut neutra aut communia aut omnis generis. Masculinum pronomen est quis. Hodie ita dicimus, ut quis masculinum sit pronomen : apud maiores nostros indifferenter invenimus hoc pronomen, et quis vir et quis mulier, omnino milies, non semel : in Terentio habes hoc forte quarto aut quinto positum, quis ; cum de muliere loqueretur, quis dixit forte quarto aut quinto. Est autem ratio et origo huius pronominis a græco, et idcirco traxit et genus ad Latinos. Quis est *τίς*. *Τίς* autem apud illos tam masculini generis est quam feminini. Ergo quod inde traxerunt hoc pronomen, servaverunt etiam genus antiqui, ut est

« *quis* tu es mulier, qui me hoc nuncupasti nomine ? »

« Quis mulier » habemus et in Ennio et in Pacuvio et in ipso Terentio.

Prisciani Inst. liber XIII. — Keil III, 8, 21 sqq.

« Quis » etiam communis esse generis putaverunt vetustissimi, sicut apud Græcos *τίς*. Terentius in eunucho :

hunc oculis
Nostrarum *quisquam* non vidit, Phædria.

« Nostrarum quisquam » dixit pro « quæquam. » Plautus in aulularia :

« Dic mihi, si audes, *quis* ea est, quam ducere uxorem ? »

et obliquos eius casus tam secundum tertiam quam secundam declinationem terminabant, unde nunc quoque accusativus masculini in *em* secundum tertiæ proportionem profertur, quamvis feminini in *am*, ut « quem quam » ablativus quoque non solum in *o*, sed etiam in *i* : « a quo » vel « a qui » et « a qua » vel « a qui. »

[*Sergii*] explanat. in Donatum lib. II. — Keil IV, 546, 33 sqq.

« Aliter secundum veterem declinationem per genus commune hic et hæc quis, genetivo quius, dativo qui, accusativo hunc et hanc quem, vocativo o, ablativo ab hoc et ab hac qui ; et pluralem facit, nominativo hi et hae ques, genetivo horum et harum quium, dativo quibus, accusativo hos et has ques, vocativo o, ablativo a quibus. . . . »

Idem, Keil IV, 501, 37 sqq.

Quis pronomen hodie tantum generis masculini est. Nam apud maiores communis generis fuit : habes in Terentio *quis* generis feminini,

« Quis tu es », inquit, « mulier ».

Keil signale l'erreur que commet ici Sergius. « *Quisquam*, non *quis*, feminino genere dixit Terentius Eunuch. IIII 4,10 hunc oculis suis Nostrarum numquam *quisquam* vidit. Quod exemplum posuit Priscianus p. 960 (Keil III, 8, 21). Hinc nobis videtur error grammatici versum Pacuvii Terentio tribuentis. » Sergius aura cité de mémoire. Dans un passage que nous avons donné plus haut (§ 13, fin), il attribue d'ailleurs les mots « Quis tu es, mulier. . . . , » à Pacuvius.

15. — Les exemples qui figurent dans les textes que nous venons de citer, prouvent amplement que les « antiqui », les « maiores » et les « vetustissimi » sont les anciens auteurs dramatiques et épiques, surtout Ennius, Pacuvius et Térence nommés par Pompée. On aura en outre remarqué que dans tous ces exemples *quis* est interrogatif, et non indéfini. C'est donc à juste titre que *Neue* fait observer dans sa « Formenlehre der lateinischen Sprache II, 223 » que l'indéfini *quis* s'emploie rarement en parlant d'une femme. Le même auteur cite un seul exemple de cet emploi dans *Ulpien*, Digeste, 3, 2, 11 § 3 :
« Si *quis* post huiusmodi exitum mariti nuptum se collocaverit, infamia notabitur. »

16. — Quant à la déclinaison de ce « commune » *quis*, les grammairiens ne sont pas d'accord. Saint Augustin et Sergius en font un adjectif en *is* à une seule terminaison, qu'ils déclinent sur « facilis », avec cette différence pourtant que le premier donne un génitif *quis*, tandis que le second dit au génitif *quius* — Priscien lui fait prendre dans les cas obliques les terminaisons des trois premières conjugaisons, ce qui revient à dire que ce pronom commun *quis* prenait dans les cas obliques les formes ordinaires du relatif qui, quae, quod.

17. — Nominatif singulier **neutre**. — *Quid* et *quod*. — Les nominatifs singuliers neutres *quid* et *quod* ont soudé aux thèmes *quĭ-* et *quŏ-* le suffixe *d*, qui servait en général à la formation du nominatif singulier neutre des pronoms, comme par exemple dans id, illud, istud, aliud. — Le suffixe était originairement en *t* et il s'est adouci en *d*. La désinence *t* est un reste de la racine pronominale neutre *ta*, comme *s* de quis est un reste de la racine pronominale *sa*. Comme *ki-s* a donné *qui-s*, le neutre *ki-t* a donné *qui-t*, *qui-d* (par abaissement de la ténue en moyenne), et le neutre *ka-t* a donné *quo-t*, *quo-d*[1]).

18. — M. Bréal, après avoir prouvé l'existence d'un thème *da* dans les langues de la famille indo-européenne[2]), examine la question de savoir si ce thème *da* a joué quelque rôle dans la formation des désinences casuelles, et, se basant sur le témoignage des langues italiques et germaniques, il trouve que « les présomptions sont en faveur de l'hypothèse que le thème *da* a fourni la désinence de l'ablatif singulier et du neutre pronominal » ; que donc la dentale qui sert de signe casuel au nominatif pronominal neutre (et à l'ablatif singulier) était déjà un *d* dans la langue-mère indo-européenne. — M. L. Havet[3]) oppose à cette théorie « que les plus anciennes formes de l'osque présentent le *t* et non le *d* : *πω-τ*, *ἑσο-τ*, *pitpit*, et qu'il est prouvé d'ailleurs que l'osque peut affaiblir en *d* un *t* final (cf. Kúmbened-convenit). »

19. — *Neue*[4]) cite de nombreux exemples de *quit* et de *quot* dans des inscriptions et dans des manuscrits de Plaute, Térence et Cicéron. Mais les grammairiens latins du temps des empereurs romains ne mentionnent même plus ces deux nominatifs singuliers neutres en *t*, bien qu'au chapitre de la différence entre *d* et *t* ils parlent du pronom *quid* avec *d* et du verbe *quit* avec *t*, du pronom *quod* avec *d* et de l'adverbe de nombre *quot* avec *t*.

---

1) Cf. Schleicher, § 246, p. 509. — Bopp I, § 156, p. 323. — Bücheler-Havet, § 66, p. 49.
2) Mémoires de la soc. de ling. de Paris, I, 211.
3) Bücheler-Havet, p. 49, note 1.
4) Formenlehre, II, 218.

Caper, de orthographia. — Keil VII, 95, 10 sqq.
Velius Longus, de orthographia. — Keil VII, 69, 25 sqq.
Cassiodorii ex Papiriano de orthographia. — Keil VII, 159, 12.
Marius Victorinus, ars grammatica. — Keil VI, 10, 10 sqq.
Probi appendix. — Keil IV, 202, 37 et 38.

Le silence que les grammairiens latins gardent au sujet des formes neutres *quit* et *quot*, nous prouve que longtemps avant leur époque ces formes n'étaient plus en usage, et il confirme l'opinion émise par Bücheler[1]) qu'en Italie le suffixe originaire en *t* s'était déjà adouci en *d* avant que l'histoire commencât pour la langue latine.

Nominatif pluriel.

20. — Observations générales. — Dans les langues de la famille indo-germanique, la forme primitive du suffixe du nominatif pluriel était *-as*. — Au suffixe sanscrit *-as* correspond en grec le suffixe *-ες*, de sorte qu'en latin on pourrait s'attendre à un nominatif pluriel en *-ĕs* au lieu de *ēs*.

21. — Nominatif pluriel des thèmes en *i*. — Dans la déclinaison de thèmes latins en *i-*, la terminaison *ēs* se comprend facilement: l'*i* final du radical se confond avec l'*ĕ* initial du suffixe *-ĕs*, et de la fusion de *i* avec *ĕ* naissent les voyelles longues *ē* ou *ī* (*ie* de *siem* p. ex. est devenu *ē* dans *essem* et *ī* dans *sīm*); et comme on écrivait par *ei* le son intermédiaire entre *ē* et *ī* (cf. *seit*), on eut comme suffixes du nominatif pluriel des thèmes en *i* les trois formes *-ēs*, *-eis*, *-īs*. (Cf. Corssen, I, 748).

22. — Nom. plur. des thèmes à consonne. — Pour les thèmes terminés par des consonnes, l'explication du nominatif pluriel en *-es* n'est plus aussi simple. — On admet généralement que les thèmes à consonne aient emprunté des thèmes en *i* les terminaisons du nominatif pluriel en *-ēs*, *-eis*, *īs* [2]). — Sans nier la possibilité de ce passage des thèmes à consonne dans la déclinaison des thèmes en *i*, Corssen (lo. sign.) trouve plus naturel de rapprocher la terminaison *-ēs* du nominatif pluriel des thèmes à consonne de l'accusatif pluriel des mêmes thèmes. [Du suffixe primitif *-ans*, le latin forme, par l'intermédiaire de la forme *-ens*, l'accusatif pluriel en *-es* de thèmes à consonne.]

23. — Nom. plur. des thèmes en *-o*. — « Les thèmes en *o* formèrent leur nom. plur. de deux manières: ils le formèrent à la grecque à l'aide du suffixe *i*, et à l'italique à l'aide du suffixe *s*. On peut donc reconstituer par conjecture deux groupes d'anciens nominatifs pluriels, ayant pour type les uns *agroi* = *ἀγροί*, et les autres *Romanos*, qui se rapproche de l'osque *Nuvlanus* et de l'ombrien *Ikuvinus*. Mais ce sont là des formes purement théoriques; et même en dehors des trois mots *pilumnoe*, *poploe*, *fesceninoe*, tirés du chant des Saliens et conservés dans le glossaire de Festus, on ne connaît aucun pluriel, se rattachant soit au premier groupe, soit au second, où l'*o* du thème se soit conservé intact. Dans ces trois mots *oe* est pris pour *oi* [3]). » — Le suffixe *-oi*, qui correspond au suffixe grec *-οι* du nom. pluriel de thèmes en *o*, donna, d'une part, naissance à la forme *-oe*, en ce que le second élément (i) de la diphtongue *oi* s'assimila davantage au premier (o); d'autre part, il produisit la forme *-ei*, en ce que le premier élément (o) se rapprocha davantage du dernier (i) [4]). Le suffixe *-ei* qu'on obtint ainsi n'était

---

1) Bücheler-Havet, § 66, p. 49.
2) Schleicher, Comp., § 247, p. 517. — Bücheler-Havet, § 77 fin., p. 56.
3) Bücheler-Havet, p. 60, § 85.
4) Corssen, I, 751.

plus une diphtongue, ne représentait pas deux voyelles distinctes, mais il représentait un son unique soit intermédiaire entre *e* et *i* et participant également de ces deux voyelles, soit un *i* long, comme la diphtongue grecque *ει* après Périclès [1]). — La terminaison *ei* ne manqua pas d'être remplacée par les formes plus simples *e* et *i* (ce qui revient à dire que le groupe *ei* fut représenté dans l'écriture tantôt par son premier élément *e*, tantôt par le dernier élément *i*), de sorte que l'ancien suffixe *-oi* du nominatif pluriel donna naissance aux quatre terminaisons *oe*, *ei*, *ē*, *ī*.

24. — Les seuls nominatifs pluriels en *oe* que nous connaissions, ce sont les trois mots *pilumnoe*, *poploe*, *fesceninoe*, cités plus haut. — Un nom. plur. masculin *ploirume* se rencontre sur la plus ancienne inscription du tombeau des Scipions (vers 258 avant J.-Ch.), et sur une autre inscription (Corp. inscr. Latin., I, 32), on lit la forme III vire [2]). — De rares exemples de nominatifs pluriels en *ei* de thèmes en *-o* se rencontrent dans les inscriptions à partir de 260 av. J.-Ch.; ces nominatifs en *ei* sont prédominants dans les inscriptions à partir de l'époque de la guerre de Syrie (191-190 av. J.-Ch.) jusqu'à la mort de César (44 av. J.-Ch.); toutefois depuis l'époque des Gracques (133-121 av. J.-Ch.) on rencontre, à côté de nominatifs en *ei*, un assez grand nombre de nominatifs en *i*, et ces derniers sont exclusivement usités à partir de l'époque d'Auguste [3]).

25. — Nom. plur. des thèmes en *-a*. — Il est permis de conclure, par analogie, que la forme primitive du nom. plur. des thèmes en *-a* ait été *-as* (thème en *a* + suff. *-as* = term. *-ās*), quoique les documents n'attestent pas un seul exemple de ces nominatifs. Partant de ce nom. pluriel hypothétique, Bücheler [4]) est d'avis que la terminaison *as*, à une certaine époque, a perdu son s, et que de cette façon on a obtenu des formes de nominatifs pluriels comme *silva*. Mais comme un tel nominatif pluriel, dépouillé de tout suffixe, pouvait donner lieu à des méprises, le latin aurait adopté pour ce cas un nouveau suffixe *i* emprunté probablement de la déclinaison pronominale, et il aurait ainsi formé un nominatif pluriel *silvai*, lequel nominatif est considéré par M. Bücheler comme étant de formation assez récente, malgré la ressemblance de *silvai* avec le grec *ὗλαι*. — M. L. Havet [5]) est d'avis que Bücheler se trompe probablement au sujet de l'époque de la formation de la terminaison *ai*. Il lui semble « difficile d'imaginer comment le grec et le latin seraient arrivés séparément à cette formation ». Selon lui « le plus simple est d'admettre qu'avant même leur séparation le nom. plur. avait à la fois les deux terminaisons *ās* et *ai* ».

26. — Sur les monuments épigraphiques les plus anciens, le nom. plur. de thèmes en *a* est ordinairement terminé en *ai*, mais à côté de ces formes en *ai* on trouve déjà quelques exemples de nominatifs en *æ*, ce qui prouve qu'à l'époque d'où datent ces inscriptions on prononçait et l'on écrivait surtout *ai*, mais que cette diphtongue commençait déjà à se changer en *æ*. — A l'époque des Gracques, le changement de *ai* en *æ* s'était accompli, bien qu'on rencontre encore, après cette époque, quelques exemples de nominatifs en *ai*. (Cf. § 11.) — A partir de la fin du second siècle av. J.-Ch., les habitants du Latium confondirent la diphtongue *æ* avec *e*; le même phénomène se produisit en Campanie au premier siècle après J.-Ch. De la langue vulgaire ce changement envahit le latin des lettrés à partir du 3e siècle de notre ère, de sorte que le nominatif pluriel des thèmes en *a* avait eu successivement les terminaisons *as*, *a*, *ai*, *æ*, *(e)* [6]).

---

1) Bücheler-Havet, p. 63, § 88.
2) Ibidem , p. 62, § 87. — Corssen, I, 749.
3) Corssen, I, 749-751.
4) Bücheler-Havet, p. 58-59, § 82.
5) Ibidem , p. 59, note 2.
6) Cf. Corssen, I, 680-681.

27. — Nom. plur. de *qui, quis.* — Dans les langues sanscrite, zende et gothique, les thèmes pronominaux masculins en *a* refusent au nominatif pluriel le suffixe *-as* pour s'adjoindre un *i* [1]). En latin, le thème pronominal *quo-* et son féminin *qua-* forment leurs nominatifs pluriels de la même manière.

28. — Masculin. — Le thème *quo-*, en s'adjoignant l'affixe *-i*, a donné le nominatif pluriel *quoi.* Par le procédé que nous avons expliqué plus haut (§ 23), cette forme *quoi* aura pu engendrer successivement les nominatifs masculins pluriels *quœ*, *quei*, *que*, *qui;* mais les seuls de ces nominatifs dont l'existence soit prouvée par des documents, ce sont *quei* et *qui.* — Dans les inscriptions antérieures à l'époque des Gracques, on ne trouve que la forme *quei.* A partir de cette époque, les inscriptions donnent des exemples de *qui* à côté de *quei;* « encore n'est-ce, pendant toute la durée de la République, que dans quelques exemples isolés » [2]). Les monuments épigraphiques de l'époque d'Auguste n'offrent plus que la forme *qui* [3]).

29. — Féminin. — L'affixe *-i*, joint au thème *qua-*, a produit l'ancien nominatif *qua-i*, lequel s'est affaibli en *quœ.* (Cf. nom. fém. singulier, quæ.)

30. — Neutre. — Le thème *quo-* aura d'abord formé d'une manière régulière un nominatif pluriel neutre *qua*, que nous trouvons encore dans le sénatusconsulte sur les Bacchanales (Corp. inscr. Latin. I, p. 43 : ea Bacanalia sei *qua* sunt) [4]) ; *qua* est aussi la seule forme employée dans le composé *aliqua.* — L'*a* final de ce nom. plur. neutre *qua* est considéré comme bref en métrique. Mais cet *a*, comme celui de tous les nominatifs pluriels neutres, était originairement long ; cette propriété lui était commune avec le même suffixe en sanscrit et en zend [5]).

L'épel *qua*, élargi par le suffixe *-i*, a donné naissance à la forme *qua-i*, laquelle s'est obscurcie en *quœ.* — Il nous reste deux exemples du nominatif pluriel neutre *quai* : « on a écrit *quai*, dans une inscription contemporaine de l'empereur Claude, par manie d'hellénisme (Inscr. regni Neapolitani 2211 : sacrorum principiorum .... *quai* apud LaurentIs coluntur), mais beaucoup plus tôt dans la lex repetundarum par réminiscence du vieux latin (Corpus inscr. Latin. I, nº 198, l. 34, p. 60) » [6]).

31. — Nom. plur. du thème *quĭ-*. — Le thème *quĭ* de l'indéfini *quis* a formé, en s'adjoignant le suffixe primitif *-as*, un nom. plur. *ques*, lequel aura pu se transformer successivement en *queis* et en *quīs.* (Cf. § 22, obs. gén. sur le nom. plur. des thèmes en *i.*)

Deux exemples du nom. plur. *ques* nous sont conservés dans le sénatusconsulte des Bacchanales. (Corp. inscr. Latin. I, p. 43, nº 196 : « de Bacanalibus quei fœderatei esent.... Sei *ques* esent, quei sibei deicerent necesus ese bacanal habere.... Sei *ques* esent quei arvorsum ead fecisent » [7]). On voit que ce sénatusconsulte distingue encore soigneusement le nominatif pluriel indéfini *ques* et le nom. plur. relatif *quei.* — La même distinction est établie dans un modèle de déclinaison qui nous a été conservé par Charisius.

Charisii Instit. gram. lib. II. — Keil I, 162, 1 sqq.

---

1) Bopp, Vergl. Gram., I, 455 (§ 228ᵃ).
2) Bücheler-Havet, p. 69, § 99.
3) Corssen, I, 750-751.
4) Cité d'après Bücheler-Havet, p. 70. — Voir d'autres exemples de ce *qua* dans Neue, II, 233.
5) Cf. Corssen, II, 460. — Schleicher, 502 — Bücheler-Havet, § 93, p, 65-66.
6) Bücheler-Havet, p. 70, § 101 et notes 3 et 4.
7) Cité d'après une note de M. L. Havet (Bücheler-Havet, p. 69, note 2).

Infinita masculina (qualitas) singulariter quis cuius cui quem qui a quo, pluraliter *ques* cuium quis *ques ques* a quis.

Minus quam finita masculina singulariter qui cuius cui quem qui a qui, pluraliter *qui*.... »

32. — De nombreux textes des grammairiens latins témoignent que les auteurs latins ont employé ce pluriel *ques*.

Au témoignage de Sergius, Caton aurait commencé ses « Origines » par les mots : « Si *ques* sunt homines ».

Sergii explanat. in Donatum lib. I. — Keil IV, 502, 12 sqq.

« Et nominativus tamen pluralis, qui apud veteres geminus fuit, hodie ab usu recessit : dicebant enim veteres *qui* et *ques*. Similiter et accusativus pluralis, qui tunc geminus fuit, in usu non est : nam dicebant et *quos* et *ques*. Et necesse erat ita dicere, *ques*. Nam ablativus singularis *i* littera terminatus nominativum pluralem in *es* mittit. *Cato quoque Origines sic inchoat : Si ques sunt homines* ».

Ce texte de Sergius se trouve confirmé par un passage du grammairien Pompée.

Pompeii commentum. — Keil V, 208, 24 sqq.

« Item ablativus *i* terminatus dativum in *bus* mittit : sic si dixeris *a qui, a quibus* erit. Sed huius declinationis nominativus erit *ques* : huius declinationis, id est quando dicis dativo et ablativo plurali *a quibus*. Siqui tibi dicat, fac inde nominativum pluralem, necesse habes facere *hi ques* : « Si ques homines sunt, quos delectat populi Romani gesta describere », *si ques* homines pro eo quod est *si qui*. Et iuste secundum regulam : ablativus enim *i* terminatus nominativum pluralem semper in *es* mittit, puppi puppes, agili agiles, docili dociles. Sic si dixeris *a qui, hi ques* erit nominativo plurali, nec potest aliter ».

Au témoignage de Charisius, le même Caton a écrit *quescumque*, et Pacuvius a employé *ques* dans le sens interrogatif.

Charisii Instit. gram. lib. I. — Keil I, 91, 11 sqq.

« Sed et plurali nominativo variaverunt (auctores) *qui* proferentes vel *ques*. ....*Ques* autem dixisse veteres testimonio est *Cato*, qui ait Originum II « quescumque Romae regnavissent », et *Pacuvius*

« *Ques* sunt is ? Ignoti, nescio *ques* ignobiles ».

Quam vocem tametsi novitas abdicavit, declinatio eiusdem tamen manet : *quibus* crebro dicimus. »

Suivant un autre texte de Charisius, le vers de Pacuvius que nous venons de citer est tiré de la tragédie intitulée « Medus ».

Charisii Instit. gram. lib. I. — Keil I, 133 sqq.

Nam ita Scaurus in arte grammatica disputavit, antiquos *im ques* hunc eundem significare consuesse et declinari ita, is eius ei eum vel im, numero plurali *is*, ut est locutus Pacuvius in Medo,

« *Ques* sunt is ? Ignoti, nescio *ques*. »

33. — Les textes que nous venons de citer, témoignent de l'emploi de *ques* comme indéfini et comme interrogatif au temps de Caton et de Pacuvius, donc à la fin du troisième et dans la première moitié du deuxième siècle avant J.-Ch. — Mais au témoignage de Varron (116 — env. 40 av. J.-Ch.), *ques* ne se disait plus de son temps, donc un siècle plus tard.

Varro, de lingua latina, VIII, 50.

« Primum si esset analogia in infeineiteis articulis : ut est quis, quem, quoius, sic diceretur qua, quam, quaius ; et ut est a quis qui, sic diceretur qua, quae : nam est proportione simile, ut deae bonae, quae sunt, sic dea bona qua est ; et ut est quem, quis, sic quos, *ques*. *Quare quod nunc dicitur, qui homines, dici oportuit ques*. »

34. — Dans les exemples que nous avons étudiés jusqu'ici, il n'a été question que d'un masculin *ques* mis à la place du nominatif masculin pluriel *qui* ou de l'accusatif masculin pluriel *quos*. Mais s'il faut en croire d'autres textes de grammairiens latins, *ques* pouvait aussi remplacer le nominatif féminin pluriel *quae* et l'accusatif *quas*.

Prisciani Inst. liber XIII. — Keil III, 9, 13 sqq.

« Nominativum quoque pluralem non solum in *i* et *ae*, sed etiam in *es*, « qui, quae » vel « ques », accusativum etiam « quos, quas » vel « ques » (vetustissimi) terminabant, ut *Pacuvius* in Medo :

Ques sunt isti ?

Cato : quescumque Romae regnavissent. *Accius* in Neoptolemo : sed quesdam. »

[*Sergii*] Explan. in Donatum, lib. II. — Keil IV, 546, 33 sqq.

« Aliter secundum veterem declinationem per genus commune hic et haec quis.... ; et pluralem facit, nominativo *hi et hae ques* ... accusativo *hos et has ques* ... »

Fragmentum Bobiense de nomine et pronomine. — Keil V, 565, 31 sqq.

« Quoniam apud antiquos non solum *qui viri*, puta *qui iudices*, sed etiam *ques viri*, *ques iudices*, non solum *quae feminae*, sed etiam *ques feminae* dicebatur, ... »

35. — Des deux variantes *ques* et *quīs*, la dernière seule se trouve mentionnée dans les grammairiens latins comme ayant été employée par les anciens.

Charisii Inst. gram. lib. II. — Keil I, 158, 21 sqq.

« Sed veteres nominativum pluralem *quis* dixerunt regulam secuti : unde etiam dativus mansit in consuetudine. Nam dicimus quibus pro quis, et quis non nunquam dicimus. »

Excerpta ex Charisii arte grammatica. — Keil I, 558, 14 sqq.

« Sed veteres nominativo plurali *quis* dixerunt regulam secuti : unde etiam dativus mansit in consuetudine. Nam dicimus quibus pro quis ; et quis pro quibus non numquam dicimus. »

Dosithei ars grammatica. — Keil VII, 403, 14 sqq.

« Sed veteres nominativum pluralem *quis* dixerunt regulam secuti. Unde etiam dativus mansit in consuetudine : nam dicimus quibus pro quis, et [pro quibus] quis non numquam dicimus. »

A la moindre comparaison de ces trois textes, on reconnaît qu'au fond nous n'avons affaire ici qu'à un seul texte, qui est celui de Charisius. Si Dosithée n'a pas emprunté son texte à Charisius lui-même, il aura en tout cas puisé dans les mêmes sources que lui. Si nous considérons en outre qu'à plusieurs autres endroits (cités plus haut) Charisius a parlé d'un nominatif *ques* employé par les anciens au lieu de *qui*, et qu'à ce seul endroit où il donne un ancien nominatif *quis*, les MSS ne s'accordent pas sur la vraie leçon, nous devons reconnaître que nous sommes loin de posséder un témoignage irréfragable de l'emploi d'un ancien nominatif pluriel *quīs*. —

Accusatif singulier.

36. — Suffixe primitif. — La forme primitive du signe casuel est *-am* après des thèmes à consonne, *-m* après des thèmes à voyelle. — La désinence *-m* n'est évidemment qu'une abréviation du suffixe complet *-am*, qu'il faut probablement rattacher au thème pronominal sanscrit *ama-* à signification démonstrative [1]).

---

1) Cf. Schleicher, Comp. § 249, p. 523.

37. — Thèmes latins à consonne. — Avec des thèmes consonantiques, le latin aura d'abord changé le suffixe primitif *-am* en *-om;* il aura ensuite obscurci *-om* en *-um* pour altérer phonétiquement, en latin classique, *-um* en *-em*, qui devint la terminaison régulière de la troisième déclinaison [1]). C'est ainsi que l'accusatif singulier du radical *voc-* aura été, en latin préhistorique, *vōc-om*, *vōc-um*, pour devenir *vōc-em* en latin classique.

38. — Thèmes latins à voyelle. — Les mots masculins et féminins dont le thème se termine par une voyelle, prennent à l'accusatif singulier la désinence *-m*. Les thèmes latins en *a-* ont donc à l'acc. sing. *am*, les thèmes en *e- em*, les thèmes en *u- um*, les thèmes en *o- om* et *um* (par obscurcissement), les thèmes en *i- im*, qui devient *em* par obscurcissement phonétique. — La terminaison *em* de l'acc. sing. est donc une altération de *im*, et *im* n'est pas une altération de *em*, comme on l'a généralement cru. Voici les faits que Corssen, à qui nous sommes redevables de cette théorie, invoque à l'appui: *a)* l'acc. latin en *im* correspond parfaitement à l'acc. sanscrit en *i-m* et à l'acc. grec en *ι-ν*; *b)* le plus ancien accusatif de thèmes en *i* que nous présentent les vieilles inscriptions, est un accusatif en *im*, *part-i* (avec chute de la lettre *m* finale); *c)* l'accusatif en *im* s'est conservé dans de nombreux accusatifs en *t-im* provenant de thèmes en *ti* [2]); *d)* un ancien *e* n'a pu devenir *i* devant *m*, du moins dans le latin archaïque et classique, car *i* et *m* sont sans affinité, et c'est l'*e* au contraire qui pénètre, à la place de l'*i*, dans les syllabes finales que termine soit cette voyelle, soit une consonne facilement articulée qui la suit [3]).

39. — Acc. sing. **masculin** de quis, qui. — Le thème *quĭ-* du pronom *quĭs* aura formé un acc. sing. originaire *qui-m*, lequel devint *que-m* par obscurcissement phonétique. — Le thème *quŏ-* du pronom *quī* a donné régulièrement un acc. sing. *quo-m*. — *Quem* était donc l'accusatif régulier du pronom *quis* interrogatif et indéfini, comme *quom* était celui du pronom relatif *qui*. Mais l'accusatif *quom* ayant pris le rôle d'une conjonction, il fut remplacé dans le rôle de pronom par *quem*, qui était depuis lors acc. masc. sing. du relatif *qui* aussi bien que de l'interrogatif et de l'indéfini *quis*.

40. — La question de la conjonction *quom* se trouvant ainsi dans une très grande connexité avec le sujet que nous traitons, et le mot *quom*, avec ses variantes orthographiques *cum* et *quum*, étant d'ailleurs d'un usage très fréquent, nous jugeons à propos de l'étudier d'une manière plus approfondie.

41. — Nous savons par des inscriptions qu'au septième siècle de Rome la conjonction *quom*, « dans le cas où », ne différait en rien de la préposition *quom*, « avec ».

Corp. inscr. Latin. I, 582: « occisus est *quom* Cæpione ». (Il s'agit d'un homme tué en l'an de Rome 664). [4])

Ibidem, I, 198 : « praetor *quom* soveis viatoribus » (lex repet. de l'an 631 de Rome). [5])

» II, 27, 30, 38 : « *quom* eo agetur » (lex Rubria de l'an 705 de Rome). [5])

42. — Témoignages des grammairiens latins sur *quom*. — Du temps du grammairien Probus, donc vers le premier siècle de notre ère, on employait la forme *qum* à côté de *quom*.

Probi instituta artium. — Keil IV, 119, 5.

« Item sunt nomina quæ *o* litera plus scribantur, ut puta *qum* et *quom* et cetera talia. »

---

1) Cf. L. Havet, note 1 à la page 77 de sa trad. « Précis de la déclin. latine par F. Bücheler. »

2) Corssen, Kritische Beiträge, p. 76, 281.

3) J'ai emprunté ce dernier texte à M. L. Havet (Bücheler-Havet, p. 77, note 1).

4) Citée d'après Bücheler-Havet, p. 89, § 128.

5) » Brambach, die Neugestaltung der lateinischen Orthographie, p. 223.

Servius, qui vécut dans la seconde moitié du 4e siècle de notre ère, a encore connaissance de cet emploi de *qum* par les anciens, mais de son temps l'épel *qum* n'était plus employé.

Servii comment. in Donatum. — Keil IV, 423, 2 sqq.

« Itemque illi (maiores nostri) *q* præponebant, quotiens *u* sequebatur, ut *qum*; nos vero non possumus *q* præponere, nisi et *u* sequatur et post ipsam alia vocalis, ut *quoniam*. » — Parmi les « maiores » de Servius il faudra compter les contemporains de Probus, donc les auteurs du premier siècle de notre ère.

L'épel *cum* pour la préposition se sera établi à partir du septième siècle de Rome. Quintilien, en effet, et le grammairien Velius Longus, qui vécurent, le premier dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère, et le second à la fin du premier et au commencement du deuxième siècle de notre ère, en parlent comme d'un épel employé par les anciens.

Quintilien, Institution oratoire, I, 7, 5.

« Illa quoque servata est a multis differentia, ut *ad*, cum esset præpositio, *d* litteram, cum autem coniunctio *t* acciperet; item *cum*, si tempus significaret, per *q*, si comitem, per *c* ac duas sequentes scriberetur. » — J'ai cité ce texte de Quintilien d'après Brambach, p. 223; dans l'édition Nisard, ce texte est: « .... item *quum*, si tempus significaret, per *q, u, o, m*, si comitem, per *c* ac duas sequentes scriberetur. « *Quum* », dans l'édition Nisard, est un barbarisme qu'il faut corriger en *cum*. Quant au reste du texte, je regrette de ne pas avoir une édition de Quintilien me fournissant les leçons des MSS. Si ceux-ci donnent: « .... per *q*, si comitem per *c* ac duas sequentes », je verrais dans ce passage de Quintilien un nouveau témoignage de l'existence de la forme *qum*.

Velii Longi de orthographia. — Keil VII, 70, 15 sqq.

« Q quoque littera facit differentiam vocum ab antiquis maxime observatam. Nam « cum » quotiens pro adverbio temporis scribebant, *q* littera utebantur; quotiens pro præpositione, *c* ponebant. Aliud est enim « cum subito adsurgens », aliud « cum fluctu ». — Les exemples cités par Velius Longus prouvent que lui-même ne faisait pas de distinction dans l'orthographe de la conjonction et de la préposition *cum*. Mais les anciens, qui seront ici les auteurs à partir du septième siècle de Rome, distinguaient entre la préposition *cum* et la conjonction *qum* ou *quom*: pour cette dernière partie de la question, le texte de Velius Longus n'est pas concluant, puisque le grammairien ne nomme pas les lettres qui figurent après *q*. — Il en est de même d'un texte du grammairien Caper, qui vivait également vers la fin du premier et au commencement du deuxième siècle de notre ère.

Capri orthographia. — Keil VII, 145, 1.

« *Cum*, si præpositio erit, per *c* scribendum; si adverbium temporis aut causale, per *q*. »

Voici enfin un passage de Terentius Scaurus qui prouve que du temps de ce grammairien, donc à la première moitié du deuxième siècle de notre ère, on n'était pas d'accord sur l'orthographe de l'épel *cum*: les uns écrivaient indistinctement *cum*, d'autres écrivaient toujours *quom*, d'autres enfin distinguaient entre la préposition *cum* et la conjonction *quom*.

Terentii Scauri de orthographia. — Keil VII, 28, 6 sqq.

« *Cum* » quidam per *cum*, non nulli per *quom*; quidam etiam differentiam esse putant, quod præpositio quidem per *c*, cum illo, cum Claudio, cum Camillo, adverbium autem per *q* debeat scribi, ut *quom* legissem, *quom* fecissem, quoniam antiqui pro hoc adverbio *cume* dicebant. »

La fin de ce texte est évidemment altérée. Voici ce que dit à ce sujet Keil, VII, 28, note à la ligne 9: « Vetus adverbii forma *cume* non poterat ad differentiam scripturæ *cum* præpositionis et *quom* adverbii defendendam afferri; sed ante quoniam quædam videntur omissa esse, quibus adverbium non minus quam præpositionem per *c* scribendum esse grammaticus præceperat. »

Un autre passage du même grammairien prouve que, pour Scaurus, *cum* était conjonction aussi bien que préposition, que ce grammairien n'employait donc que le seul épel *cum.*

Terentii Scauri de ortographia. — Keil VII, 29, 3 sqq.

« Per *c*, *cum* adverbium erit temporis, ut « cum venerit loquemur », « cum voles ibimus », « cum petieris feres ». Alii sic : quotiens *u* sequitur, *q* ponendum, ut per *qu* et *o* litteram scribamus *quom* et quoius et quoi ;... — Ces « alii » sont probablement les mêmes que les « non nulli per quom » du passage précédent : quelques-uns de ses contemporains écrivaient *quom* au lieu de *cum*, en vertu de la règle : « quotiens *u* sequitur, *q* ponendum... »

Aucun des textes que nous avons cités jusqu'ici, n'a mentionné la forme *quum :* nous pouvons en conclure qu'au commencement du deuxième siècle de notre ère elle n'avait pas encore été employée. Deux siècles plus tard, vers le milieu du quatrième siècle de notre ère, Marius Victorinus nous dit que les anciens employaient la conjonction (l'adverbe de temps) *quum* qu'ils prononçaient *cum.*

Marius Victorinus, art. gram. lib. I. — Keil VI, 13, 3 sqq.

« *Cum* » adverbium temporis antiqui quattuor litteris scribebant his « *quum* » ; apud Catonem rursus per o, *quom.* Sed antiqui cum ita scriberent, pronuntiabant tamen perinde ac si per *c* scriptum esset, illa quidem scriptura confusa, quod *u* pro consonanti et *o* pro vocali corrupta accipiebant, quæ, sicut apud Græcos, trium valebat vice, ut esset o breve, item longum et, ut ante dixi, *ov.* In quibus peccabant et aliis litteris scribebant, quam quibus enuntiabant, et aliter legebant, quam scribebant. »

Si *quum* est la vraie leçon du texte de Marius Victorinus, il faut en conclure qu'une conjonction *quum* était employée entre la première moitié du deuxième et le commencement du quatrième siècle de notre ère ; les « antiqui » de Marius Victorinus ne sauraient appartenir à une autre époque. L'épel *quum* n'aura pourtant pas été fort goûté, puisqu'on prononçait *cum.* Toutefois est-il que Marius Victorinus enseignait l'orthographe *quum* à côté de *qum.* La suite du texte que nous venons de citer ne laisse pas le moindre doute à ce sujet.

Ibidem, ligne 10 sqq.

« De quibus ne plura scribam, hoc custodite, ut, cum fuerit adverbium temporis, per *q et u sive unum sive duo scribatis,* ut « *qum* primum » et « *quum* hoc facerem ; at si erit coniunctio (præpositio ?), ut « *cum* Gaio », « *cum* Lucio », per *c* scribi debeat, ne quid deperdat ex significatu : non enim aliud per *quum* scripta, aliud per *cum* sonat. Sed ubi non fit soni iactura et totidem pæne litteræ scribuntur, dandum est aliquid antiquitati. » — Le précepte du grammairien est nettement formulé : il faut distinguer la préposition *cum* de la conjonction *qum* ou *quum.* L'épel *quum* pour la conjonction n'est donc pas seul usité, il existe plutôt à côté de la forme *qum.* Le son est le même que pour *cum*, et ce n'est que par respect pour l'antiquité, et parce que le nombre des lettres ne diffère pas ou pas beaucoup, que Victorinus emploie l'orthographe *qum* ou *quum.*

Priscien, grammairien latin de la première moitié du sixième siècle de notre ère, a également connaissance de cet emploi de *quum* chez les anciens.

Prisciani Institut. lib. I. — Keil II, 36, 12 sqq.

Apud antiquos frequentissime loco « *cu* » syllabæ « *quu* » ponebatur et e contrario, ut « arquus », « coquus », « oquulus » pro « arcus », « cocus », « oculus », « quum » pro « cum », « quur » pro « cur ». —

Les anciens employaient donc très souvent « quum » au lieu de « cum ». Mais du temps de Priscien même, le seul épel *cum* était de nouveau conjonction (adverbe de temps) et préposition, preuve cet autre passage :

Prisciani Institutiones. — Keil III, 50, 22 sqq.

« Cum » et adverbium potest esse, quando *τὸ* « *ὁπότε* » significat, et præpositio, quando *σύν*, et est copulativa, ut « cum ducibus pugno, cum imperatore proficiscor, cum amico habito », et per solam appositionem invenitur.

Restent les témoignages de Cassiodore, autre grammairien du sixième siècle de notre ère.

En général, les anciens écrivaient *quom*, ses contemporains (moderni) mettaient *cum*.

Cassiodori de orthographia. — Keil VII, 145, 1.

Veteres « *quom* », moderni « cum » scribi rectius æstimaverunt.

Mais lui aussi distingue entre la préposition *cum* et la conjonction (l'adverbe de temps) *quum*.

Idem, Keil VII, 156, 3 sqq.

Cum quando præpositio erit, per *c* scribitur, ut est illud : « divisum imperium *cum* Jove, Cæsar, habes ». Quando autem adverbium est, per *q* scribendum : veteres enim pro « quando » « quum » dixerunt, ut est « quum navis ex Asia venerit ». —

43. — Concluons :

Quom, la forme la plus ancienne dont l'existence soit attestée par des documents, était à la fois conjonction et préposition. — Mais à partir du septième siècle de Rome on aura également employé l'épel *cum* pour la préposition, et, déjà à la fin du premier siècle de notre ère, *cum* était indifféremment préposition et conjonction.

Vers le milieu du premier siècle de notre ère, on employait une forme *qum* à côté de *quom*; mais au quatrième siècle de notre ère l'orthographe *qum* n'était plus tolérée.

A la première moitié du second siècle de notre ère, on pouvait employer, sans distinction aucune, *cum* ou *quom* pour la préposition et pour la conjonction ; mais quelques-uns distinguaient entre la préposition *cum* et la conjonction *quom*.

Une conjonction *quum* prononcée comme *cum* a probablement existé, à côté de *qum*, à une époque qu'il est difficile de préciser, mais en tout cas entre la première moitié du second et le commencement du quatrième siècle de notre ère.

Au commencement du sixième siècle de notre ère, *cum* était de nouveau conjonction aussi bien que préposition.

44. — Accusatif **féminin** singulier : *quam*. — L'accusatif *quam* vient régulièrement de *qua-*, féminin du thème *quo-*.

45. — Dans son « Précis de la déclinaison latine » (trad. Havet, § 128, p. 89), Bücheler dit : « L'accusatif féminin du relatif, *quam*, a eu dans une certaine mesure le même sort que le masculin *quom* : il perd souvent sa signification casuelle pour devenir une particule, et signifie alors *de la manière dont*. Le même fait avait eu lieu dans l'osque *pam* ou *pan*. » —

Quant à cette particule « quam », elle peut être de deux espèces : une *conjonction* indiquant que parmi plusieurs objets proposés nous en choisissons un (en français « que »), ou bien un *adverbe* exprimant une similitude, un rapport, et dans ce cas *quam* est synonyme de « ut ».

Le triple rôle du mot *quam* se trouve expliqué dans un passage de Priscien.

Prisciani Inst. liber XII. — Keil III, 98, 25 sqq. et 99, 1 sqq.

(Coniunctiones) disertivae vel electivae sunt, quando diversis propositis aliquid ex eis nos eligere ostendimus, ut « dives esse volo quam pauper ». *Terentius* in Andria :

Quae inhoneste hic voluit divitias parere
quam honeste in patria pauper vivere.

Est autem « quam » et accusativus « quae » infiniti nominis et adverbium similitudinis, ut *Terentius* in Phormione :

Quam inique conparatum est

pro « ut ».

46. — Nous avons vu plus haut (§ 14) un accusatif féminin singulier « quem » donné par Saint-Augustin et Sergius. Mais il faut noter que nous avons affaire ici à de simples modèles de déclinaison : comme ces grammairiens voyaient dans *quis* un pronom à une seule terminaison pour les deux genres masculin et féminin, ils ont écrit à l'accusatif *hunc et hanc quem*, comme ils avaient dit au nominatif *hic et haec quis*. — Cet accusatif féminin *quem* n'étant confirmé par aucun exemple, il est permis de douter de son existence. « L'autre accusatif féminin *quem*, continue Bücheler à l'endroit cité plus haut (§ 45), ne se trouve qu'en composition. Plaute dit : *quemquam* porcellam (Miles gloriosus, 1060), et n'emploie jamais *quamquam*. Il a écrit aussi *quemque* au féminin (Pseudolus 185 : nunc adeo hoc factust optumum, ut nomine *quemque* appellem suo, ne dictum esse actutum sibi quaepiam vostrarum mihi neget) ; mais *quemque* est un archaïsme, et la forme régulière est *quamque*. »

47. — Accusatif **neutre** singulier. — Il est semblable au nominatif singulier neutre (cf. § 17).

Accusatif pluriel.

48. — Observations générales sur la formation de l'accusatif pluriel.

L'accusatif pluriel des mots neutres est égal au nominatif pluriel. — Quant à l'accusatif pluriel des noms masculins et féminins, on reconnaît généralement qu'il se forme par l'addition d'une *s* à l'accusatif singulier. [1])

C'est ainsi que *formam* + *s* = *formam-s* = *forman-s* (*m* s'est transformée en *n* devant *s*) = *formass* (*n* s'est assimilée à *s*) = *formas* (après disparition d'une *s*). Par le même procédé, *filiom* devint *filios* par l'intermédiaire des formes *filioms*, *filions*, *filioss*; *rem* devint *res*; *sinum* donna *sinūs*. — L'accusatif singulier des thèmes en *i* et des thèmes consonantiques étant ordinairement *em*, rarement *im*, leur accusatif pluriel est ordinairement *ēs*, rarement *īs* — La longueur de la syllabe finale de tous ces accusatifs pluriels tient à ce que la nasale *n* a disparu devant *s* [2]).

Pour Corssen [3]), -ans (am + s) est le suffixe primitif de l'accusatif pluriel dans les langues de la famille indo-germanique. Ce suffixe *-ans*, en s'ajoutant à un thème en *-ă*, *-ŏ*, *-ĭ*, *-ŭ*, assimile sa voyelle initiale *a* à la voyelle finale du thème, et de la fusion de ces deux voyelles résulte une voyelle longue, qu'on n'a donc pas besoin d'expliquer par la chute de la nasale *n* devant *s*. Avec les thèmes en question, l'acc. pluriel se formerait donc de la manière suivante :

ă + ans = ā-ns = ass = ās ;
ŏ + ans = ō-ns = oss = ōs ;
ŭ + ans = ū-ns = uss = ūs ;
ĭ + ans = ī-ns = iss = īs ; la lettre *ī* de cette dernière terminaison *īs* tendant de bonne heure à se changer en *ē* par l'intermédiaire de *ei*, on eut, pour les thèmes en *ĭ*, les accusatifs pluriels *īs*, *eis*, *ēs*.

1) Bopp, I, § 236, p. 477. — Bücheler-Havet, § 130, p. 90. — Schleicher, § 250, p. 527.
2) Schleicher, p. 530. — Bücheler-Havet, § 143, p. 97.
3) Corssen, I, 745 et 746.

En liaison avec des thèmes féminins en ā et ē, l'*a* initial du suffixe *-ans* se confondit tout bonnement avec la voyelle finale du thème (equā + ans = equā-ns = equās; diē + ans = diē-ns = diēs).

Les thèmes consonantiques changèrent *-ans* en *ēs* par l'intermédiaire de *-ens*.

49. — Les deux théories que nous venons de résumer, conduisent au même résultat, excepté pour l'accusatif pluriel des thèmes en *ĭ*. D'après Bücheler, *es* est non-seulement la terminaison la plus usitée, mais aussi la plus ancienne, tant de la déclinaison en *i* que de la déclinaison consonantique : les monuments de la langue latine et les dialectes congénères de l'Italie moyenne le témoignent [1]). — La théorie de Corssen, au contraire, mène à une première terminaison *īs* pour l'accusatif pluriel des thèmes en *ĭ*, laquelle se change de bonne heure en *es* par l'intermédiaire de *eis*. L'existence de la forme en *ēs* sur des inscriptions plus anciennes que la forme en *īs* ne saurait empêcher Corssen de regarder *īs* comme la plus ancienne terminaison de l'accusatif pluriel des thèmes en *ĭ*. De ce que la forme primitive de l'accusatif pluriel des thèmes en *a* est *a-ns*, celle des thèmes en *e e-ns*, celle des thèmes en *o o-ns* et celle des thèmes en *u u-ns*, Corssen déduit, par analogie, que *ī-ns* doit être la forme primitive de l'accusatif plur. des thèmes en *ĭ*, et il ajoute que cette terminaison *ī-ns* sera nécessairement devenue *ī-s* (par l'intermédiaire de *iss*) avant de devenir *eis* et *ēs*. « Cela semble clair », dit M. L. Havet [2]), « mais les accusatifs grecs comme *πόλεις*, *πελέκεις* (et non *πόλῑς*, *πελέκῡς*) prouvent que la question n'est pas si simple. Les formes grecques attestent soit une confusion avec le nominatif, soit un renforcement de la voyelle thématique, et ces deux hypothèses peuvent également expliquer l'accusatif latin en *es* ».

50. — Accusatif pluriel de *quis, qui.* — La formation de l'accusatif pluriel des pronoms à plusieurs genres ne diffère en rien de la formation du même cas dans les noms. Si donc nous appliquons à notre pronom les deux procédés que nous venons d'exposer, nous aurons :

A. — Procédé Bücheler :

thème —	acc. sing. —	acc. plur.
quŏ	quŏm	quōs (par l'interm. des formes quom-s, quon-s, quoss).
quā	quăm	quās (par l'interm. des formes quam-s, quan-s, quass).
quĭ	quĕm	quēs (par l'int. des formes quem-s, quen-s, quess).

Ques a donné *quīs* par l'intermédiaire de *queis*.

B. — Procédé Corssen :

thème — suffixe

quŏ + ans = quō-ns = quoss = quōs ;

quā + ans = quā-ns = quass = quās ;

quĭ + ans = quī-ns = quiss = quīs (queis, quēs).

51. — Il résulte des observations qui précèdent, que l'accusatif pluriel régulier de *quĭs* est *quēs*, *queis*, *quīs* (ou *quīs*, *queis*, *quēs*); que celui du masculin *qui* est *quos*, celui du féminin *quæ (qua)*, *quas*. — L'accusatif pluriel des neutres *quid*, *quod* est primitivement *qua ;* il devient *quæ* par l'intermédiaire de la forme *quai*. (Comparer le nominatif pluriel neutre, § 30.)

52. — *Quos* et *quas* devinrent les accusatifs pluriels masculin et féminin de l'indéfini *quis* aussi bien que du relatif *qui* et des interrogatifs *quis*, *qui*. Il ne nous reste pas un seul exemple de l'emploi de

---

1) **Bücheler-Havet, § 133, p. 91.**

2) **Ibidem , p. 92, note 1.**

l'accusatif pluriel *ques* par les auteurs latins. Les grammairiens latins nous témoignent pourtant que l'indéfini *quis* fait à l'accusatif pluriel *ques* (Charisius), et que les anciens employaient cet accusatif pluriel comme mot à deux genres : *hos et has ques* (Sergius et Priscien [1]).

53. — Des exemples d'un accusatif pluriel neutre *qua* du pronom indéfini sont cités par *Neue ;* [2]) le même auteur donne un seul exemple de l'accusatif pluriel neutre *quai* dans une inscription. [3]) Mais la forme la plus usitée de l'accusatif pluriel neutre est *quæ.*

Génitif singulier.

54. — Le génitif singulier de *quis, qui* est *cuius* pour les trois genres, forme archaïque *quoius.*

55. — Terminaison *-īus.* — La désinence en *īus,* la même qui se rencontre dans *eīus, huīus, illīus, istīus, ipsīus, alīus, unīus, nullīus, solīus, totīus, alterīus, utrīus, neutrīus,* a de tout temps embarrassé les philologues, et il faut la ranger parmi les problèmes grammaticaux qui attendront probablement longtemps encore leur solution définitive et généralement admise. Je me contenterai de résumer les principales solutions qui ont été proposées.[4])

Explications de Bopp. (Vergl. Gram. I, § 189, p. 389 et 390.)

I) « Après avoir changé, par métathèse, le génitif masculin neutre sanscrit *sja* en *ius*, le latin a affaibli *a* en *u* devant la lettre finale *s.* »

Objection : Outre que la métathèse dont parle Bopp est peu vraisemblable, cette solution n'explique pas l'allongement de la voyelle du radical devant *ius.*

II) « La désinence *ius* est une forme mutilée pour *sius* du génitif féminin sanscrit *sjas.* Le féminin sanscrit *ká-sjas* a donné le féminin latin *quoius = cuius,* qui a fini par servir également pour le masculin-neutre. »

Objection : Outre que l'allongement de la voyelle du radical reste inexpliqué, il serait assez difficile de citer des exemples où le féminin aurait pris la place du masculin-neutre.

Explication d'Aufrecht et Kirchhoff.[5])

« Le génitif archaïque *quoius*, classique *cuius*, vient de l'adjectif archaïque quoius, quoia, quoium, classique cuius, cuia, cuium. »

Objection : Aucun autre génitif en *īus* n'a à côté de soi un adjectif en īus, īa, īum, et l'allongement de la voyelle du radical n'est pas expliqué.

Explications de Corssen.

I) « La désinence *ius = ju* (de la terminaison sja) plus *s*, autre désinence de génitif qui s'est ajoutée à la première. » [6])

---

1) Voir les textes de ces grammairiens au nominatif pluriel « ques » (§§ 32 et 34).

2) Formenlehre der lat. Sprache, II, 233 (§ 37, alinéa 3).

3) C. I. L. I., 198. l. 34.

4) J'avais depuis longtemps terminé mon résumé des explications proposées par Bopp, Corssen, Bücheler et Schleicher, lorsque M. L. Havet a bien voulu me communiquer l'excellent travail de M. Francis Meunier sur l'origine des génitifs en *īus.* J'y ai trouvé un résumé plus synoptique que le mien et suivi chaque fois de la réfutation succincte des explications proposées. Ce travail m'a tellement plu, que j'ai eu hâte de modifier le mien dans le même sens. J'emprunte à Meunier surtout la méthode et les quelques mots d'objection que je donne après chaque solution proposée.

5) Z. f. vergl. Spr., I, 232.

6) Neue Jahrb. für Philol. und Pädag., 1853, p. 237.

Objection : L'addition de *s* à un génitif en *u* n'aurait pas de raison d'être dans une langue qui a des génitifs en *i* et en *æ ;* puis l'allongement de la voyelle du radical reste inexpliqué.

II) « Le génitif ***quoius, cuius*** contient : 1° le thème pronominal *quo ;* 2° un *i* locatif ; 3° un génitif archaïque ***us*** pour ***is***, comme dans ***nomin-us*** pour ***nomin-is***. »[1]) — La même explication est donnée par Bücheler[2]) : « le thème est élargi par ***i*** et reçoit le suffixe ***us***. »

« L'allongement de la voyelle radicale serait enfin expliqué », dit Meunier[3]), « *quo-ī* donnant *quoī*, mais par quel accouplement monstrueux ? par l'union contre nature d'une terminaison de locatif et d'une terminaison de génitif ! Y aurait-il un second exemple de mots ainsi formés ? — Néanmoins les explications de Corssen ont un mérite : l'auteur a senti que les génitifs en *īius, īus, ius* ne sont pas de formation simple, mais qu'ils sont formés par la juxtaposition de deux éléments différents ; leur défaut, c'est qu'il n'a pas bien indiqué ni le premier ni le second de ces éléments ».

Schleicher[4]) admet également un radical élargi par *i*, auquel on aurait ajouté une terminaison *ius*. Bien que dans cette désinence *ius* il reconnaisse la lettre *s* du génitif, toute la formation lui paraît obscure. Au lieu de proposer une explication de ces génitifs en *īus*, il cite les premières explications de Bopp et de Corssen, ainsi que celle de Meunier.

Si je passe l'explication de L. Meyer citée par Meunier, c'est que je ne retrouve pas, pour le moment, cette explication dans la 2me édition de l'ouvrage de Meyer ; il est d'ailleurs fort possible que l'auteur ait renoncé à une explication que Meunier a nommée « plus expéditive que légitime ».

Telles sont donc les explications proposées avant Meunier. On voit que d'abord les philologues ont cherché à rattacher immédiatement les génitifs irréguliers en *īus* au génitif pronominal sanscrit *a-sja* ou *a-sjas*, négligeant ainsi complètement les données que peut fournir le latin lui-même. A l'exemple de Corssen (seconde explication), Meunier[5]) laisse de côté le sanscrit et cherche la solution du problème dans les renseignements fournis par le latin, en prouvant successivement la vérité des trois propositions suivantes :

1° « Les thèmes pronominaux en *o*, masc. n., ont régulièrement, comme les thèmes nominaux en *o* de même nature, le génitif singulier en *o-ī* (ou u-ī), d'où *e-ī*, puis *eī*, et enfin *ī* ». — Le thème pronominal *quo-* aura donc pu donner un génitif *quo-i*, devenu *quei* par affaiblissement de l'*o* en *e*, puis *quī*, *cuī* par contraction de *ei* en *ī* ; ou bien *quo-i* sera devenu *quui* par affaiblissement de l'*o* en *u*, puis *quī*, *cuī* par contraction de *uu* en *u*. — Aux pages 21-27 de son travail, Meunier donne de nombreuses preuves de l'existence du génitif masc. n. *quoī, quī, cuī*, auquel aura correspondu le gén. féminin *qua-i* ou *quæ* du radical *qua-*, preuve le génitif *aliquæ* cité par Charisius.

2° « Les thèmes pronominaux en *i*, masc. fém. n., font régulièrement, comme les thèmes nominaux de même nature, au génitif archaïque : *i-os*, puis *i-us*, d'où *i-is*, *īs*, au génitif classique *is* ». — Comme donc le thème nominal *hosti-*, par exemple, a fait en latin archaïque *hosti-os, hosti-us, hosti-is, hostīs*, en latin classique hostis, le thème pronominal *i* du démonstratif *is* aura fait en latin archaïque *i-os, i-us, i-is, īs ;* le thème pronominal *quĭ-* de *quis* aura fait en latin archaïque *qui-os, quĭ-us ;* le thème pronominal *ali-* aura fait en latin archaïque *ali-os, alius, alīs*, en latin classique *alis* (p. 44). La parfaite régularité

1) Kritische Beiträge zur lat. Formenlehre, p. 543-545.

2) Bücheler-Havet, § 185, p. 125.

3) Mém. de la soc. de ling. de Paris, I, 17.

4) Compendium, § 264, p. 612.

5) Mémoires de la soc. de ling. de Paris, I, 14-62.

des trois génitifs *ĭ-us*, *quĭ-us* et *alĭ-us* suffit à Meunier « pour que l'on admette qu'il y a eu un temps où ces trois génitifs ont en effet existé », mais aux pages 44-50 il donne encore des preuves de leur existence.

3° « Les génitifs pronominaux en *īius*, *īus*, *ius* sont des génitifs de seconde formation, qui contiennent le gén. régulier en *ī* des thèmes pronominaux terminés par *o* et l'enclitique *ĭ-us*, génitif du pronom *i-s*, fondus ensemble de manière à ne plus former qu'un seul et même génitif indivisible ».

Voilà donc l'explication proposée par Meunier : *quoius* = *quoi* + *ius* ; *cuius* = *cui* + *ius*, c'est-à-dire que le génitif irrégulier *quoius (cuius)* est un génitif double contenant : 1° un génitif régulier *quoi* formé de *quŏ* comme *dominī* de *dominŏ* ; 2° *ius*, génitif hypothétique de *is*. — Cette explication est d'autant plus vraisemblable qu'avec l'allongement de la voyelle radicale elle explique le redoublement de la lettre *i* dans les formes comme *quōiius* ou *cuiius*. La réunion de deux génitifs réguliers pour former un seul génitif anomal n'a rien qui doive nous étonner, car le trait le plus caractéristique des thèmes pronominaux en latin, c'est la grande facilité qu'ont ces thèmes à se souder ensemble et à s'agglomérer [1]). — Corssen [2]) a essayé de réfuter Meunier, sans y avoir complètement réussi. Considérées dans leur ensemble, les preuves fournies par Meunier à l'appui des propositions sur lesquelles repose l'explication qu'il a donnée, forment un tissu assez solide. Et en admettant même que l'existence des génitifs *quoi*, *qui*, *cui*, n'est pas suffisamment prouvée par les manuscrits, on ne saurait nier que ces mots n'existent à l'état de composés, et depuis lors on aura le droit de supposer qu'ils forment le premier élément de *quoius*, *cuius*. —

56. — *Quoius* dans les inscriptions et les auteurs. — L'épel *quoius* est le seul employé dans les inscriptions de la république [3]). Il se trouve dans M. Terentius Varro, de lingua latina, liv. VIII, chap. 27 :

« Praeterea *quoius* utilitatis causa quaeque res sit inventa ... », et même livre, chap. 50 :

« Primum si esset analogia in infeinciteis articulis : ut est quis, quem, *quoius*, sic diceretur qua, quam, quaius. »

Le génitif *aliquoius* (aliquius suivant le Copenhagensis) se trouve dans Varron, liv. VII, chap. 10 : « Sed hoc ut putarent, aedem sacram templum esse, factum quod in urbe Roma pleraeque aedes sacrae sunt templa, eadem sancta ; et quod loca quaedam agrestia, quod *aliquoius* dei sunt, dicuntur tesca. »

Suivant *Neue* (Formenlehre der lateinischen Sprache, II, 227, chap. 35), *quoius* se trouve aussi à plusieurs endroits dans quelques manuscrits de Cicéron.

57. — Témoignages des grammairiens latins sur l'emploi et l'orthographe de *quoius*, *cuius*.

Terentius Scaurus, de orthographia. — Keil VII, 29, 5 sqq.

« Alii sic : quotiens *u* sequitur, *q* ponendum, ut per *qu* et *o* litteram scribamus *quom* et *quoius quoi* ; at quotiens ceteræ vocales, id est e o i, *c* ponendum, ut cecidit, Cornelius, citatus ».

Marius Victorinus, ars grammatica, lib. I. — Keil VI, 13, 10 sqq.

« Item *cuius* per *quoius* litteras scribebant (antiqui) ». Les « antiqui » sont ici les auteurs qui ont vécu avant Caton, comme il résulte de l'ensemble du passage que nous allons citer : « *Cum* adverbium temporis antiqui quattuor litteris scribebant his, *q u u m* ; apud Catonem rursus per *o*, *quom* ..... Item *cuius* per *quoius* litteras scribebant... »

D'après Velius Longus, on aurait d'abord écrit *quius qui* par q, pour mieux rappeler l'origine ; et pour rendre le son plus fort, on aurait inséré un *o* après l'*u* du radical : quoius, quoi. Il ajoute que, de

1) Cf. M. Bréal, Mémoires de la soc. de ling. de Paris, I, 196.

2)Ausspr., Vokal. und Beton. der lat. Sprache, II, 672 sqq.

3) Bücheler-Havet, § 187, p. 126.

son temps (à la fin du 1er et au commencement du 2e siècle de notre ère), on s'est empressé de diminuer cette plénitude excessive dans la prononciation et d'employer l'orthographe plus simple ***cuius, cui.***

Velius Longus, de orthographia. — Keil VII, 70, 18 sqq.

Et hæc pronomina, ***cuius*** et ***cui***, per *q* censuerunt quidam scribenda, quo magis servaretur origini fides, ut, quo modo ***quis*** inciperet a *q*, sic ***quius***, *qui*. Hoc amplius, quo pinguior esset enuntiatio, *o* quoque inserebant et per *quo quoius quoi* scribebant. Nos ad brevitatem festinavimus scribendi et illam pinguitudinem limare maluimus, tam hercule quam « cur » magis scribimus, quam « quor », quod genus est **ἐτυμολογίας**. Est enim « *cui rei* », quod significat, « ob quam rem » : ex hoc retinuit consuetudo hodierna ut diceremus *quare,* quod una syllaba castigatum fit *cur*, quod nos contenti sumus per *c* scribere.

Ce texte se trouve confirmé par un autre passage du même grammairien : Keil, VII, 72, 8 sqq. « Item (dictum est) *cui* utrum per *q* an per *c* debeat scribi, quia non nulli inventi sunt qui *q* litteram illo catholico tuerentur, quod in nulla voce per declinationem prima littera immutetur. Ita cum sit *quis*, *quius* et *qui* per *q* litteram censent scribendum ».

L'orthographe *quius* avec *q* est encore attestée par deux passages du grammairien Terentianus Maurus (probablement fin 3e siècle de notre ère).

Terentianus Maurus, de litteris, v. 703 et 704. — Keil VI, 346.

« Casus et secundus ante, qui facit *quius*, probat
Q duarum præditam esse syllabæ vocalium ».

Idem, vers 772 sqq. — Keil VI, 348

« An magis *cuii* nos oportet per duas *i* scribere ?
Quia sequens casus videtur hoc sonare, qui facit
Quius, ut *Troia* atque *Maia*, de tribus vocalibus ;
Cui super nil ut iuvetur a propinqua consona ;
Quando *quius* longa prior est, facta cum sit consonans ».

Quintilien nous atteste que de son temps, donc dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère, la forme *quoi*, qu'on employait encore dans son enfance, c'est-à-dire vers la fin de la première moitié du premier siècle de notre ère, fut remplacée par la forme moins sonore *cui*.

Quintilien, Institution oratoire, I, 7.

« Illud nunc melius, quod *cui* tribus, quas praeposui, litteris enotamus, in quo pueris nobis ad pinguem sane sonum *q* et *u* et *o* et *i* utebantur, tantum ut ab illo *qui* distingueretur. »

Nous en concluons qu'à la même époque *quoius* fut généralement remplacé par la forme moins sonore *cuius*. Cette conclusion paraît d'autant plus justifiée qu'elle s'accorde avec le témoignage de Velius Longus cité plus haut, et d'après lequel on écrivait *cuius*, *cui* à la fin du premier siècle de notre ère.

58. — *Cuiius avec deux i.* — Si l'on admet l'explication de Meunier sur les génitifs singuliers en *īius*, *īus*, *ius*, l'orthographe *quoiius*, *cuiius* avec deux *ii* se comprend étymologiquement : quoi + ius = quoiius ; cui + ius = cuiius. — Des exemples de *cuiius* (avec deux ii), *cuiIus* (i simple et I long) et *cuIIus* (deux II longs) sont cités dans Neue, Formenlehre, II, 228. — Le redoublement de la lettre *i* est d'ailleurs un phénomène assez fréquent en latin, à l'époque des empereurs, lorsque *i* se trouve entre deux voyelles. Écoutons à ce sujet *Quintilien*, de l'Institution oratoire, I, 4 : « Atque etiam in ipsis vocalibus grammatici est videre, an aliquas pro consonantibus usus acceperit, quia *Iam* sicut *Tam* scribitur, et *Vos* ut *Cos*. At, quae ut vocales iunguntur, aut *unam* longam faciunt, ut veteres scripsere, qui geminatione earum velut apice utebantur ; aut *duas* : nisi quis putat etiam ex tribus vocalibus syllabam

fieri; quod nequit, si non aliquae officio consonantium fungantur. Quaeret etiam hoc, quomodo duabus demum vocalibus in se ipsas coeundi natura sit, cum consonantium nulla, nisi alteram frangat. Atqui littera *i* sibi insidit; coniicit enim est ab illo *iacit*: et *u*, quomodo nunc scribitur *vulgus* et *servus*. Sciat etiam Ciceroni placuisse *Aiio Maiiam*que geminata *i* scribere: quod si est, etiam iungetur ut consonans ».

D'après Quintilien, le redoublement de la lettre *i* se faisait donc dans un triple but: 1° pour obtenir une longue; 2° pour obtenir deux longues; 3° pour rendre *i* consonne (quod si est, etiam iungetur ut consonans). Il résulte encore de ce passage de Quintilien que Cicéron a redoublé la lettre *i* dans le but généralement poursuivi dans ce cas, savoir, pour rendre l'écriture plus conforme à la prononciation molle de *i* entre deux voyelles.

Césellius, suivant Cassiodore, prescrivait le redoublement de *i* dans un double but: à cause du son et de la mesure.

Cassiodorius, de orthographia. — Keil VII, 206, 6 sqq.

« *Pompeiius*, *Tarpeiius* et *ciius* per *duo i* scribenda sunt et propter *sonum* (plenius enim sonat) et propter *metra*: numquam enim longa fiet syllaba, nisi per *i* geminum scribatur. »

Césellius, on le voit, *prescrit* le redoublement de *i* (per duo i scribenda sunt) lorsqu'on veut rendre le son plus fort ou la mesure plus longue; Quintilien en parle seulement comme d'une particularité orthographique qu'il s'agit d'expliquer, mais qu'il ne juge pas bien autorisée. [1])

C'est surtout Priscien qui nous renseigne sur les préceptes de l'école dans cette question à l'époque des empereurs romains.

Prisciani Institutionum liber VII. — Keil II, 302, 19 sqq.

De « Pompei » et « Vultei » et « Gai » et similibus vocativis, quae *i* loco consonantis ante « us » habent in nominativo, dubitatur, utrum *i* extrema pro vocali an pro consonante sit accipienda, quomodo in aliis casibus, quod magis more antiquo rationabilius esse videtur. *Nam solebant illi non solum in principio, sed etiam in fine syllabae ponere* **i** *loco consonantis, idque in vetustissimis invenies scripturis, quotiens inter duas vocales ponitur, ut « eiius », « Pompeiius », « Vulteiius », « Gaiius », quod etiam omnes, qui de litera curiosius scripserunt, affirmant.*

Ainsi tous ceux qui ont écrit avec soin sur les lettres, affirment que les anciens mettaient une consonne *i* non-seulement au commencement, mais encore à la fin d'une syllabe (*iam-Pompei*), et que les très anciens mettaient deux i (ii) entre deux voyelles; ces deux ii étaient considérés comme deux consonnes, dont l'une était ajoutée à la voyelle précédente, l'autre était préposée à la voyelle suivante, comme il résulte de cet autre passage du même grammairien.

Prisciani partitiones XII vers. Aen. I, 33. — Keil III, 467, 12 sqq.

Cur « Troia », cum apud Graecos *oe* diphthongon in priore habeat syllaba, non servat etiam apud nos? Quia in disyllabis, in quibus *ae* vel *oe* diphthongi antecedunt sequenti vocali, diaeresin solent facere Latini plerumque et pro consonante duplici accipere *i* et eam a priore subtrahere syllaba et adiungere sequenti; *quamvis antiqui solebant duas ii scribere et alteram priori subiungere, alteram praeponere sequenti,* ut Troiia, Maiia, Aiiax. Hanc tamen consuetudinem Latini habuerunt Aeoles imitantes, qui *κοῖλον* per divisionem dicunt *κόϊλον* et multa similiter dividunt.

On voit donc quelle est la signification de cet autre passage de *Priscien* (Institutionum liber I, 50. — Keil II, 37, 21 s.)

In Graecis vero, quotiens huiuscemodi fiat apud nos diaeresis paenultimae syllabae, *i* pro duplici consonante accipitur, ut « *Μαῖα* Maia », « *Αἴας* Aiax ».

---

1) Cf. Brambach, Die Neugest. der lat. Orthogr., p. 185.

Voici enfin un dernier passage dans lequel Priscien parle d'une manière explicite du redoublement de la lettre *i* chez les anciens, lorsque *i* est double consonne.

Prisciani Inst. liber I, 18 et 19. — Keil II, 13, 27 et 14, 1 sqq.

Et *i* quidem modo pro simplici modo pro duplici accipitur consonante : pro simplici, quando ab eo incipit syllaba in principio dictionis posita subsequente vocali in eadem syllaba, ut « Juno », « Juppiter », pro duplici autem, quando in medio dictionis ab eo incipit syllaba, ut « maius », « peius », « eius », in quo loco antiqui solebant geminare eandem *i* litteram et « maiius », « peiius », « eiius » scribere, quod non aliter pronuntiari posset, quam si cum superiore syllaba prior *i*, cum sequente altera proferretur, ut « pei-ius », « ei-ius », « mai-ius » ; nam quamvis sit consonans, in eadem syllaba geminata iungi non posset : ergo non aliter quam « tellus », « mannus » proferri debuit. Unde « Pompeiii » quoque genetivum per tria *i* scribebant, quorum duo superiora loco consonantium accipiebant, ut si dicas « Pompelli » ; nam tribus *i* iunctis qualis possit syllaba pronuntiari ?

Tous les textes que nous venons d'étudier, à l'exception de celui de Césellius, prouvent que les grammairiens de l'empire donnaient gain de cause à l'*i* simple contre l'*i* redoublé, et qu'aux écoles on enseignait généralement l'orthographe par *i* simple ; mais ils montrent aussi que le redoublement de *i* est possible, et que les anciens y recouraient lorsqu'ils avaient à écrire *i* entre deux voyelles.

Quant aux variantes cuiIus (avec i et I long) et cuIIus (avec deux I longs), elles sont sans importance pour la question que nous étudions, et nous nous contentons de renvoyer à ce sujet aux observations que Brambach fait sur I long dans son ouvrage « Die Neugestaltung der lat. Orthographie », p. 325.

59. — Nombre des syllabes dans quoius, cuius. — Suivant Corssen [1]), le mot *quoius* était originairement *trissyllabe :* quŏ-ī-us ; par la réunion des voyelles *o* et *i* en une diphtongue *oi*, il devint *dissyllabe :* quoius, et ce dernier a pu au besoin être prononcé en une seule syllabe longue. « Cette réduction », dit M. Bücheler [2]), « est chose fort ordinaire dans les poètes du théâtre : l'*u* est rejeté et la terminaison se trouve ainsi à peu près complètement détruite. »

Corssen croit retrouver le trissyllabe quŏ-ī-us dans un vers saturnien dans une inscription du tombeau des Scipions [3]), et il scande :

« Quoíus fórma vírtutei parísuma fúit. »

Bücheler (lo. sign.) est d'avis que le mot *quoius* (cuius) ne doit jamais être compté pour trois syllabes, et le vers saturnien que nous venons de citer est scandé par lui de la manière suivante :

« Quoiús formá virtútei párisumá fúit. »

Quant au monosyllabe *quoius* ou *cuius*, on commence à reconnaître qu'il faut probablement lui substituer une des formes du génitif singulier *quoi*, *qui* ou *cui* dans les vers où la mesure exige la présence d'un mot ne formant qu'une seule syllabe longue. [4])

60. — Dérivés de *cuius*. — Du génitif *cuius* on a dérivé l'adjectif possessif *cuius*, *cuia*, *cuium* et le « nomen gentile » *cuias*.

1) I, 706.

2) Bücheler-Havet, § 187, p. 126.

3) Corp. inscr. Lat. I. 30.

4) Voir la note de M. L. Havet à la page 126 de sa traduction de Bücheler, « Grundriss d. lat. Dekl. »

Prisciani Partitiones XII versuum Aeneidos principalium. — Keil III, 501, 27, s.

« Dic derivativum ab eo quod est quis. — *Cuius*, *cuia*, *cuium*, quæ sunt possessiva infinita, quæ Græci non habent. Præterea *hic et hæc cuias* et *hoc cuiate*, huius cuiatis, quæ sunt gentilia infinita ».

61. — Pour la signification, *cuius*, *cuia*, *cuium* est au génitif *cuius*, comme meus, mea, meum est au génitif mei, comme tuus, tua, tuum est au génitif tui, comme suus, sua, suum est au génitif sui : c'est donc un adjectif possessif.

St-Augustin, dans son « Ars pro fratrum mediocritate breviata » (Keil V, 494, 9 sqq), regarde *cuius* comme pronom indéfini à trois genres marquant la possession par rapport à une personne indéterminée et ayant une déclinaison complète. Suivant lui, le féminin *cuia* se décline sur *tabula*, et le neutre *cuium* sur *lignum*. Pour le masculin *cuius* il donne la déclinaison suivante : singulier, cuius, cui, cuio, cuium, a cuio ; pluriel, cui, cuiorum, cuiis, cuios, a cuiis, mais il ajoute : « Sed hæc declinatio plus artis quam ponderis gerit. Nam nimis vetus est et a nostra consuetudine repudiata ». Et quant aux formes du féminin *cuia* et du neutre *cuium*, il dit : « Sed etiam ista, quamvis in eis auctoribus reperiantur qui sunt in manibus et in ore omnium, tamen consuetudo contempsit. Per unum enim pronomen, id est *cuius* vel *quorum*, omnia infinita possessiva significantur. Dicimus enim *cuius* vel *quorum* servus sive ancilla sive templum, sed, quod fatendum est, cum molestia discernendæ ambiguitatis in genetivo singulari, quando *cuius* dicimus, et in plurali, quando *quorum*. *Cuius* enim et *quorum* quando possessiva sunt, per casus non flectuntur ».

Quelle est cette « molestia discernendæ ambiguitatis » dont parle St-Augustin ? Les anciens disaient « cuius filius », « cuia filia », « cuium pecus » ; ils avaient donc un adjectif déterminatif à trois terminaisons pour demander à qui appartenait la personne ou la chose désignée par le nom déterminé. Le genre de l'objet possédé se trouvait indiqué par l'adjectif déterminatif, celui du sujet possesseur ne l'était pas et ne pouvait l'être, parce qu'on ne connaît pas d'avance le possesseur. Du temps de St-Augustin, on disait déjà « cuius filius », « cuius filia », « cuius pecus ». On employait donc le même mot *cuius* pour demander d'une manière générale après le possesseur d'un objet masculin, d'un objet féminin et d'un objet neutre. Le genre du sujet possesseur n'a pas besoin d'être exprimé par la terminaison de *cuius*, et celui de l'objet possédé (filius, filia, pecus) est tout aussi connu de nos jours que du temps des anciens dont parle St-Augustin. Il n'y a donc pas de « molestia discernendæ ambiguitatis ». St-Augustin, comme la presque totalité des grammairiens latins, ne s'était pas fait une idée bien nette du rôle joué par le mot « cuius », preuve la dernière phrase du passage que nous venons de citer et d'après laquelle les mots « cuius » et « quorum », pour ne pas prêter à l'équivoque, devraient avoir une déclinaison complète. St-Augustin fait de ces génitifs des nominatifs (comme cuius, cuia, cuium) qui manquent de tous les autres cas.

Si St-Augustin considère cuius, cuia, cuium comme des nominatifs ayant une déclinaison complète, Pompée, dans son « commentum », (Keil V, 210, 14 sqq.), s'évertue à démontrer que *cuia* et *cuium* sont deux pronoms au génitif, qui ne peuvent avoir d'autre cas, parce qu'ils sont formés tout à fait irrégulièrement, aucune partie du discours n'offrant un génitif singulier terminé en *a* ou en *um*. Et si quelqu'un se permet de douter que *cuia* et *cuium* soient des génitifs, Pompée le lui prouve (lo. sign., l. 25 sqq.) : Nec putes alium esse casum, non potest fieri, genetivus est. Nam quando dico « cuia est filia », tale est ac si dicam « illius filia », ipsius filia ». Ergo et cuium genetivus est singularis. « Dic mihi, Damoeta, *cuium* pecus ? » tale est ac si dicam « cuius est pecus ? » « Illius est pecus ». Vides ergo genetivum esse solum. — Pour Pompée, *cuia* et *cuium* sont donc des génitifs, parce qu'ils servent à poser une question à laquelle

le latin répond par un génitif pour marquer la possession, ou, plus simplement, parce qu'ils remplacent le génitif « cuius »[1]).

On n'a qu'à lire la théorie des anciens grammairiens latins sur le pronom, et l'on ne s'étonnera plus de la divergence d'opinion que nous venons de signaler chez de savants grammairiens au sujet d'un mot qui, pour parler avec St-Augustin, « figure dans les auteurs qui se trouvent entre les mains et dans la bouche de tous ».

Priscien, dont les « Institutiones grammaticae » forment un système très complet, ne discute plus la question du cas de cuius, cuia, cuium; il ne parle pas non plus de la déclinaison de ces mots. Pour lui, cuius cuia cuium est un possessif indéfini qui, comme le primitif quis, qui, peut être interrogatif et relatif, et qu'on peut employer pour parler d'une espèce quelconque de possession.

Prisciani Instit. lib. XVII. — Keil III, 133, 24 sqq.

Similiter possessivum infinitum « cuius cuia cuium » ad omnes species possessivorum pertinet, ut si dicam « cuia est filia haec? », recte respondeas « mea » vel « tua » vel « sua ipsius » vel « Priameia », « Euandria ».

Idem. — Keil III, 179, 3 sqq.

..., sic etiam nomen infinitum « quis » vel « qui » habet apud nos non solum patrium « cuias », quomodo apud Graecos *ποδαπός*, sed etiam possessivum, quod tam interrogativum esse potest quam relativum, ut « cuius cuia cuium »; sed masculinum in fine acuitur differentiae causa. Quod autem tam relativa quam interrogativa possunt esse, quomodo et primitiva, eorum usus comprobat. Virgilius in bucolico interrogative protulit: « Dic mihi, Damoeta, *cuium* pecus, an Meliboei? »

Terentius in Eunucho: « Quid virgo, *cuia* est? »

Idem in Andria: « Quid eam? suamne esse dicebat? — Non! — *Cuiam* igitur? »

Cicero vero in Verrinis de praetura urbana relative posuit haec eadem: « *Cuia* res est, *cuium* periculum ».

C'est encore Priscien qui signale l'emploi de *cuia* au lieu de *cuius* avec les verbes interest et refert.

Prisciani Instit. lib. XII. — Keil II, 595, 10 sqq.

« Cuia » quoque infiniti possessivum cum supra dictis verbis (interest et refert) pro genetivo primitivo ponitur. — Cicero pro Vareno: ea caedes si potissimum crimini datur, detur ei, *cuia* interfuit, non ei, *cuia* nihil interfuit.

62. — Le « gentile » *cuias* (de quel pays) étant dérivé du génitif *cuius*, il en subit les modifications orthographiques, de sorte que nous trouvons encore les formes *quoias* et *quias*. — L'épel *quias* par q se trouve dans Charisius.

Ex *Charisii* arte grammatica *exerpta* — Keil I, 561, 4: « *quias* nostras vestras ».

A côté du nominatif singulier *cuias*, les grammairiens latins citent la forme archaïque *cuiatis*.

Cledonii ars. — Keil V, 49, 17.

« *Cuias* et *cuiatis*: duo ista unum significant. »

Idem. — Keil V, 50, 21.

« *Cuias* autem et *cuiatis* duo nominativi sunt, ut nostras et nostratis ... »

Pompeii commentum. — Keil V, 204, 34 sqq.

Sunt etiam gentis pronomina: gentis pronomina sunt quae gentem significant. Hodie paene iam de usu evanuerunt; apud maiores nostros varie posita sunt. Invenimus aliquotiens *cuius cuias cuiatis*.

---

1) Cf. *Servius*, comm. in Donatum — Keil IV, 436, 11: « Aliquando tantum genetivus (invenitur), ut cuia et cuium ».

« Cuiatis est iste homo ? » Non te terreat nominativus. Nam ipse est casus etiam in istis : et *cuias* nominativus est, et *cuiatis* nominativus est .... Possum dicere *cuias* et *cuiatis* ....

Prisciani Inst. lib. XVII. — Keil III, 122, 14 sqq.

.... et per derivationem, quae apud Graecos non est, possessivum cuius, cuia, cuium et gentile *cuias*, cuius nominativus etiam *cuiatis* communi genere antiqui proferebant.

Idem. — Keil II, 595, 13.

...., cuius (il s'agit de *cuia* avec les verbes interest et refert) gentile non solum *cuias*, sed etiam « cuiatis » proferebant communi genere.

Si j'interprète bien ce dernier passage de Priscien, ce grammairien dérive le gentile *cuias* de l'ablatif féminin *cuia*.

La suite du texte de Pompée cité plus haut nous donne un renseignement relatif à la prononciation de cuias.

Pompeii commentum. — Keil V, 205, 7 sqq.

Invenimus apud plerosque artigraphos produci horum pronominum ultimas syllabas, cuiâs nostrâs. Sed legisti in accentibus quoniam latina lingua in ultimis syllabis accentum non habet. Idcirco non debemus hos sequi, sed debemus dicere *cûias* et *cuiâtis* vitandae calumniae causa. Nam potest aliqui calumniari tibi. Dicet tibi ille « quare non dicis *cûias*, sed *cuiâs* ? », et incipis in altercationem venire. Ideo dico tibi quoniam latina lingua in ultimis syllabis accentum non habet : ut tollas ambiguitatem obicientis hoc, dic *cuiâtis* : nemo enim dicit cuiatis ; per rerum naturam non potest fieri.

La prononciation « cuiâs » avec l'accent tonique sur la dernière syllabe est encore condamnée par *Servius*, commentarius in Donatum, Keil IV, 436, 1 sqq.

« Plerique accentum in ultima syllaba ponunt, quando dicimus *cuias* ; sed prave. Nam nulla pars orationis est Latina absque praedictis, quae potest in ultima accentum tenere. »

Un modèle de déclinaison du mot « cuias » nous a été conservé par Sergius.

[*Sergii*] explanatio in Donatum lib. II. — Keil IV, 547, 19 sqq.

« Item pronomen gentem significans declinatur sic : hic et hæc cuias, genetivo huius cuiatis, dativo huic cuiati, accusativo hunc et hanc cuiatem, vocativo o cuias, ablativo ab hoc et ab hac cuiate ; et pluraliter nominativo hi et hæ cuiates et hæc cuiatia, genetivo horum et harum cuiatum, dativo his cuiatibus, accusativo hos et has cuiates et hæc cuiatia, vocativo o cuiates et o cuiatia, ablativo ab his cuiatibus ».

Ce qu'il y a de plus surprenant dans ce modèle de déclinaison, c'est le génitif pluriel en *um* à côté du nom. pluriel neutre en *ia* et en présence du génitif pluriel en *ium* dans les noms de peuples en *as* (atis) et dans les « gentilia » *nostras* et *vestras*.

Le nom.-acc. sing. neutre *hoc cuiate*, qui manque dans le modèle de déclinaison de Sergius, est cité par Priscien.

Prisciani partit. XII versuum Aeneidos. — Keil III, 501, 28 et 29.

« Præterea hic et hæc cuias et *hoc cuiate*, huius cuiatis, quæ sunt gentilia infinita ». —

Génitif pluriel.

63. — En sanscrit, le suffixe complet du génitif pluriel était *-sām*. Ce suffixe complet s'est conservé dans les pronoms sanscrits de la troisième personne, tandis que les substantifs et les adjectifs de la même langue prennent le suffixe plus simple *-ām* [1]).

---

1) Bopp, Vergl. Gram., I, 497 (§ 248).

64. — Le suffixe sanscrit *-sām* a donné en latin *-rŭm* (orig. -sām = *-sōm* = *-rōm* = *-rŭm* [1]). C'est sous l'influence de la labiale finale *m* conservée en latin sous sa forme primitive que la voyelle *u* du suffixe *rŭm* est devenue brève. Le grec a changé la finale *m* en *n*, mais il a conservé, en revanche, une voyelle longue *ω* : scr. ām = gr. *ων* = lat. ŭm [2]).

65. — Dans l'origine, le suffixe latin *-rum* appartenait exclusivement à la déclinaison pronominale, mais de là il fut introduit dans la déclinaison des thèmes nominaux en *-ŏ* et en *a* (-ă ou -ā [3]).

66. — Les thèmes masculins en *-ŏ* et en *-ă* allongent les voyelles *o* et *a* devant le suffixe *-rŭm*, en compensation d'un *i* qui est tombé ; en latin, le génitif pluriel masc.-neut. *quō-rum* est au thème *quŏ* comme le génitif pluriel masc.-neut. *kē-shām* pour *kai-sham* est au thème interrogatif *ka-* en sanscrit [4]).

67. — L'*a* final des thèmes féminins correspondants étant originairement long, ces thèmes ne subissent pas de changement lors de l'addition du suffixe *-rum*, et le thème latin *quā-* donne un génitif pluriel féminin *qua-rum* qui est en parfait rapport avec le génitif féminin *kā-sām* du sanscrit [5]).

68. — Les formes régulières du génitif pluriel du pronom *qui* sont donc : *quō-rŭm* pour le masculin et le neutre, *quā-rŭm* pour le féminin.

69. — Génitif pluriel *cuium* ou *quium*. — Un génitif masculin pluriel *cuium* du pronom indéfini *quis* nous est attesté par Charisius.

Charisii Institut. gram. lib. II. — Keil I, 162, 1 et 2.

[Qualitas] infinita masculina singulariter quis cuius cui quem qui a quo, pluraliter ques *cuium* quis ques ques a quis [6]).

Dans son commentaire à l'Énéide (I, 95 [7]), Servius nous dit que Caton déclinait ques *quium*, comme puppes puppium, et son témoignage est confirmé par un texte de Sergius, suivant lequel les anciens considéraient le pronom indéfini quis comme pronom commun, hic et hæc quis, avec un nominatif pluriel hi et hæ ques, et un génitif pluriel *horum et harum quium* [8]).

Le génitif pluriel *quium* avec *q* est à la forme *cuium* avec *c*, comme le génitif singulier *quius* avec *q* est à la forme *cuius* avec *c* (cf. gén. sing.). *Quium* et *cuium* sont deux variantes du génitif pluriel du pronom indéfini *quis* ; ce génitif pluriel s'est formé régulièrement par l'ajoute du suffixe *-um* au thème *qui-*.

70. — Il nous reste à citer un passage de Charisius, dans lequel ce grammairien semble vouloir dire que le pronom relatif « qui » fait au génitif pluriel neutre *cuium* à côté de *quorum*.

Charisii Instit. gram. lib. II. — Keil I, 162, 3 sqq.

[Qualitas] *minus quam finita* masculina singulariter qui cuius cui quem qui a qui, pluraliter qui quorum quibus quos qui a quibus ; feminina singulariter quae cuius cui quam quae a qua, pluraliter quae quarum quis quas quae a quis ; neutra singulariter quod vel quid cuius cui quod vel quid quod vel quid a quo vel a qui, et pluraliter quae *quorum vel cuium* quis vel quibus quae quae a quis vel a quibus.

---

1) Schleicher, Compendium, 3e éd., p. 546 (§ 253).
2) Bopp, Vergl. Gram., I, 496 (§ 245).
3) Corssen, I, 585.
4) id. I, 585. — Bopp, I, p. 501, note.
5) id. I, 589. — id.
6) Passage cité déjà au nom. plur. ques.
7) Citation faite d'après Neue, II, 234.
8) [Sergii] explanat. in Donatum lib. II — Keil IV, 546, 33 sqq. (passage cité au nom. fém. sing. quis).

Pour peu qu'on examine ce texte, on y reconnait le compilateur travaillant souvent avec une extrême négligence. Le modèle de déclinaison que Charisius donne pour le relatif « qui », ressemble à une mosaïque : un ablatif singulier *a qui* pour le masculin, *a qua* pour le féminin, *a quo vel a qui* pour le neutre ; un datif-ablatif pluriel *quibus* pour le masculin, *quis* pour le féminin, *quis vel quibus* pour le neutre ; un nominatif singulier *qui* pour le masculin, *quae* pour le féminin et *quod vel quid* pour le neutre ; un génitif plur. *quorum* pour le masculin, *quarum* pour le féminin et *quorum* vel *cuium* pour le neutre. Les plus beaux morceaux sont réservés au neutre. Mais ce *quid* indéfini (ou interrogatif) à côté du relatif *quod*, et ce *cuium* indéfini à côté du relatif *quorum* sont des éléments hétérogènes qui déparent la mosaïque. Arrivé au neutre, Charisius semble avoir oublié qu'il a à s'occuper du pronom relatif (qualitas minus quam finita) et il revient, sans s'en apercevoir, au pronom indéfini (qualitas infinita) dont il a parlé à l'alinéa précédent. — Le passage en question ne saurait donc prouver l'existence d'un génitif pluriel neutre *cuium* du pronom relatif « qui ».

Datif singulier.

71. — Le datif *quoiei* est le premier qui nous soit attesté par les inscriptions : il figure dans une inscription du tombeau des Scipions (vers l'an 154 av. J.-Ch.) [1]), dans la lex repetundarum de 123-122 av. J.-Ch. [2]) et dans la lex agraria de l'an 111 av. J.-Ch. [3]) ; cette même lex agraria offre cinq exemples de *quoieique*.

72. — En dehors de ces quelques exemples, les inscriptions de la République n'offrent que la forme *quoi* [4]). — L'épel *quoi*, qui était encore en usage dans l'enfance de Quintilien, donc vers 35 à 50 ou 60 de notre ère, dut céder la place à la forme *cui* dans la seconde moitié du 1er siècle de notre ère : c'est ce qui résulte du passage de Quintilien que nous avons cité plus haut (au génitif cuius, § 57, fin). — Ce renseignement fourni par Quintilien nous aidera à expliquer deux passages de Velius Longus qui ont rapport à la même question.

Velius Longus, de orthographia. — Keil VII, 77, 9 sqq.

« Quasdam vero scriptiones antiquis relinquamus, ut in eo quod est *cur*. Illi enim per *quor* scribebant, ut supra dixi (K. VII, 70, 18) : nam et ipsum *cui* per *quoi*, quo pinguius sonaret, scribebant. »

Idem. — Keil VII, 76, 3 sqq.

« Itaque audimus quosdam plena *oi* syllaba dicere *quoi* et *hoic* pro *cui* et *huic*, quod multo vitiosius est, quam si tenuitatem *y* litterae custodirent. »

Il résulte du témoignage de Quintilien que les « antiqui » du premier passage de Velius Longus descendent jusque vers la moitié du premier siècle de notre ère. Jusqu'à cette époque on écrivait donc *quoi* pour rendre le son plus fort. — Velius Longus a encore entendu quelques-uns de ses contemporains prononcer *quoi*. Cette prononciation de *quoi* au lieu de *cui*, orthographe généralement admise, prouve qu'à la fin du premier siècle de notre ère l'orthographe *quoi* n'était pas passée de mode depuis bien longtemps ; des gens qui, dans leur enfance, avaient prononcé *quoi*, ne s'étaient pas encore défaits complètement de cette habitude un demi-siècle plus tard. Les uns auront conservé l'orthographe *quoi* jusqu'à la fin de leurs jours, d'autres auront employé indifféremment *quoi* et *cui*, d'autres enfin, et surtout les lettrés, auront

---

1) Corp. inscr. Latin. I, 34.
2) Id. I, 198.
3) Id. I, 200.
4) Pour les exemples, voir Corssen, I, 706.

écrit exclusivement *cui*. — Il est d'ailleurs impossible de fixer à quelques années près l'époque où un épel aura été remplacé par un autre ; ces sortes de passages ne se font pas du jour au lendemain, mais d'une manière plus ou moins insensible. Et si nous avons dit tout à l'heure que l'emploi de *cui* devint à peu près général à partir de la seconde moitié du premier siècle de notre ère, Brambach (Orthographie, p. 228) nous apprend que *cui* se trouve déjà dans un édit d'Auguste (Or. 6428) et dans une inscription sépulcrale du temps de Tibère. L'emploi de *cui* commença donc avec l'empire ; et au fur et à mesure qu'il devint plus général, l'orthographe *quoi* devint plus rare.

73. — Origine du datif *quoiei*. — Corssen [1]) et Bücheler [2]) voient dans *quoiei* le thème *quŏ-* élargi par la particule *i*, auxquelles parties serait venu s'ajouter le suffixe du datif *ei*, primitivement *ai*. (Comp. leur explication du génitif *quoius*, § 55.) Schleicher [3]), sans parler d'autres doutes qu'il a au sujet de cette explication, objecte surtout que dans les langues européennes le vrai datif ne se trouve qu'avec des thèmes en *a-*, où *-ai* se contracte avec la voyelle finale du thème, de sorte qu'ici il n'y a pas de suffixe intermédiaire *-ei* (equo + ai = equōi = equō ; equa + ai = equāi = equae). Pour lui, le datif *quoiei* résulte de l'addition de la particule *-ei*, *-i* à l'ancien datif *quoi* : quoi + ei = *quoiei*. — L'explication que Meunier donne du datif quoiei, n'est qu'un corollaire de celle qu'il a donnée du génitif quoius (cf. § 55). A la forme *quoi*, qui est le datif régulier du pronom qui, quae, quod, on a joint *ei*, datif régulier du pronom *is*, et de la réunion de ces deux datifs simples on a eu *quoiei*, datif double et emphatique.[4])

74. — Origine du datif *quoi*. — Est-ce une contraction de *quoiei*, ou est-ce une forme indépendante ? voilà la question qu'il s'agit de résoudre. — Le fait que *quoiei* est le premier datif de *qui* attesté par une inscription rend matériellement possible une contraction de *quoiei* en *quoi* par l'intermédiaire de la forme *quoei*. Mais cette contraction est-elle vraisemblable ? Nous ne le croyons pas, et voici pourquoi. La première inscription qui donne le datif quoiei, est de 154 av. J.-Ch. environ. Une trentaine d'années plus tard, la lex repetundarum contient le datif *quoi* à côté de *quoiei*, comme à partir de là ces deux formes alternent d'ailleurs assez souvent dans les inscriptions.[5]) Les premiers documents épigraphiques nous montrent donc le datif *quoi* concurremment avec *quoiei*. Ajoutons encore que *quoi* est au thème *quŏ-* comme *equōi* est au thème *equo-*. *Quoi* est le datif archaïque régulier du relatif *qui*, tandis que *quoiei* est un datif anormal, un datif emphatique formé du datif régulier *quoi* et du datif *ei*. *Quoi* n'est donc pas un dérivé de *quoiei*, mais c'est une forme indépendante.

75. — Un datif féminin *quai*. — Comme le thème masculin neutre *quŏ-* a donné le datif *quoi*, le thème féminin *qua-* aura pu donner *quai* (qua + ai = quāi). Un seul exemple de ce datif féminin singulier *quai* nous est conservé dans une inscription d'Espagne. (Corp. inscr. Latin. II, 89 : « *quai* Fate concesserunt vivere. »

76. — Origine de *cui*. — Du datif archaïque *quoi* vient, par l'intermédiaire des formes *quei* et *qui*, le datif classique *cui* pour les trois genres.

---

1) Kritische Beiträge zur lat. Formenlehre, 544.

2) Bücheler-Havet, § 297, p. 183.

3) Schleicher, Compendium, p. 614.

4) Mémoires de la Société de linguistique de Paris, I, 52-53.

5) Meunier, Mém. de la soc. de ling. de Paris, I, 52 : « Quant à la forme *quoiei*..... elle se présente, alternant pour ainsi dire avec la forme *quoi*, presque à chaque page de la Lex Thoria agraria. Voy. E. Egger, Lat. serm. vetust. reliq., p. 134 et p. 207-230. » — Comparer encore les exemples de *quoiei* et de *quoi* cités par Corssen, I, 706.

77. — Comme le génitif cuius, le datif *cui* s'est également vu menacé dans son existence, puisqu'il s'est trouvé des grammairiens prétendant qu'il fallait écrire *qui* au datif (avec *q*), parce que la déclinaison ne saurait faire subir de changement à la première lettre d'un mot.

Voir *Velius Longus*, de orthographia. — Keil VII, 72, 8 sqq. (passage cité au génitif cuius).

Comparer encore Aurelii *Augustini* regulae (Keil V, 508, 6 sqq.) et *Sergii* explan. in Donatum lib. II (Keil IV, 546, 33 sqq.), passages cités à l'occasion du « commune » *quis*, § 14.

78. — Nombre des syllabes du datif *cui*. — En règle générale, *cui* est monosyllabe.

Prisciani Instit. lib. VII. — Keil II, 303, 11 sqq.

Ergo si « Pompeius » et « Vulteius » trisyllaba sunt in nominativo, necessario in vocativo disyllaba esse debent, quod non potest fieri, nisi *i* loco consonantis accipiatur. *Unde illud quoque possumus scire, quod bene « cui » pro monosyllabo accipiunt metrici et « huic »*. Omnis enim genetivus in « ius » desinens una vult syllaba superare suum dativum : « ille, illius, illi », « ipse, ipsius, ipsi... »

Idem, Instit. lib. XIII. — Keil III, 9, 26 sqq.

Quæritur in hoc modo declinationis, cum omnis dativus una syllaba minor sit genetivo — « illius illi, istius isti, ipsius ipsi, unius uni, solius soli, utrius utri, alterius alteri » — an » huius huic », « cuius cui », « eius ei » monosyllaba sint accipienda in dativo, quod regula exigit et plerique poetarum metris comprobant, ut *Virgilius* in IIII Aeneidos :

« Cuīquĕ lŏcī lēgēs dĕdĭmus, cōnūbĭă nōstră
Reppulit..... »

Idem in I georgicon : (vers 171)

« Huīc ā stīrpĕ pĕdēs tēmō prōtēntŭs ĭn ōctō »,

et ubique hoc servat. Inveniuntur tamen, sed raro, bisyllaba, et maxime « ei » differentiæ causa, ne interiectio esse putetur, ...

Les datifs *huic*, *cui*, *ei*, et surtout ce dernier, sont donc quelquefois employés comme dissyllabes. Priscien cite deux exemples d'un *cui* dissyllabique dans Terentianus.

Prisciani Inst. lib. XIII. — Keil III, 10, 25 sqq.

« Cui » quoque (videtur protulisse per diæresin) *Terentianus* de litteris :

« Verum ut cuique est proximitas loci sonive » ;

est enim sotadeum ex duobus ionicis a maiore (— — ◡ ◡ — — ◡ ◡) et tribus trochæis (- ◡ - ◡ - ◡).

In eodem :

« Ex ordine fulgens cui dat nomen sinopes ».

Au premier vers cité, les mots « *loci sonive* », qui sont la leçon des MSS, nous semblent préférables aux mots « *vocis sonore* » que Keil leur a substitués dans le texte de Terentianus lui-même.

Terentiani de litteris (vers 182 et ss.) :
« Iam cetera non ordine quo solent loquemur,
Verum ut cuique est proximitas *vocis sonore*,
Ne dicta prius me subigat referre rursum
Vicinia vocum modico dirempta puncto ».

La variante « vocis sonore » aura été fournie à Keil par un texte de

Marius *Victorinus*, Art. gram. lib. I. — Keil VI, 33, 14.

« Nunc de consonantibus, quæ sibi *vocis sonore* atque ipsa oris expressione sunt proxima, ut sese obtulerint, enarrabimus. » — Outre que la syllabe longue « vō- » de « vocis » ne saurait former la seconde

syllabe d'un trochée (-◡), cette substitution nous semble inutile, la leçon des manuscrits offrant un sens parfait. En effet : après avoir traité des voyelles, Terentianus annonce qu'il ne traitera pas des consonnes dans l'ordre habituel, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique, mais qu'il tiendra compte ***de la place qu'elles occupent dans l'alphabet et de la parenté des sons*** (ut cuique est proximitas loci sonive). Et voici l'ordre dans lequel il traite des différentes consonnes : b p, c g, d t, k q h, f l m n r s x. Depuis lors la leçon « loci sonive » ne nous semble plus seulement autorisée, mais commandée par le contexte.

Quant au second vers de Terentianus (« Ex ordine fulgens cui dat nomen sinopes »), Priscien l'aura cité de mémoire, car ce n'est que de cette manière qu'on peut expliquer la variante « nomen sinopes » donnée par lui contrairement à la seule leçon des manuscrits de Terentianus « locum sinopis », laquelle convient au mètre et donne un sens parfait, ce qui n'est pas le cas pour « nomen sinopes ». — Aussi Keil a-t-il eu raison de maintenir ici la leçon des manuscrits et d'écrire

Grammatici latini, VI, 332, vers 230 sqq.

« Adversa palati supera premendo parte
Obstansque sono quem ciet ipsa lingua nitens
Validum penitus nescio quid sonare cogit,
Quo littera ad aures veniat secunda nostras,
Ex ordine fulgens ***cui*** dat ***locum sinopis*** ».

Priscien cite encore deux exemples d'un *cui* bissyllabique dans un poète ***Albinus***, qui, suivant Teuffel (Literaturgeschichte, 383, 10), n'est pas antérieur au commencement du 3e siècle de notre ère.

Prisciani Instit. lib. VII. — Keil II, 304, 19 sqq.

« Cui » quoque inveniuntur quidam bisyllabe protulisse per diaeresin, ut Albinus rerum Romanorum I :

« Ille, *cui* ternis Capitolio celsa triumphis
Sponte deum patuere, *cui* freta nulla repostos
Abscondere sinus, non tutæ mœnibus urbes ».

Le prêtre anglais et grammairien latin Beda (672-735) cite, à côté du monosyllabe cui, un exemple de *cui* dissyllabique dans Pauline [1]), évêque de Nole, qui vivait de 353-431.

Bedae de arte metrica. — Keil VII, 249, 29.

Item Paulinus divisis *u* et *i* iuxta naturam :

« Conscia servitii quid gesseris et *cui* tandem. »

Voici enfin d'autres exemples de *cui* dissyllabe cités par *Neue*, Formenlehre, II, 229 (§ 35, fin).

Terentianus Maurus, de litteris. — Keil VI, 333, vers 257.

Referre putant, quae *cui* sit sub ore sedes.

Idem, de metris. — Keil VI, 370, vers 1511 :

ἀπ' ἐλάσσονος autem *cui* nomen indiderunt.

Ibidem, p. 371, v. 1533 :

Is primus erit, longa *cui* locata prima est.

Martial, épigrammes, liv. VIII, 52, 3.

Drusorum *cui* contigere barbae.

Idem, liv. XI, 72, 2.

Collatus *cui* Gallus est Priapus.

---

1) Divi *Paulini* poemata. Le vers en question se trouve : « Sancti Felicis Natalis Quintus, poema XX, vers. 181. »

Idem, liv. XII, 49, 3.
Et credi *cui* Postumilla dives.
Aurelius *Prudentius* Clemens — Cathémerinon, hymnus II, v. 90.
Intemperans membrum *cui*.
Ibidem, hymnus VI, 34.
Cui est origo caelum.
Ibidem, hymnus XII, 67.
Puer o, *cui* trinam pater.
Idem, contra orationem Symmachi, lib. II, vers. 114.
.........., nec digna perenni
Largitore : *cui* propria est opulentia, numquam
Desinere ; ......
Idem, Peristephanon, hymnus VII.
vers. 4 : Res *cui* tanta est
» 23 : Tarraco, intexit *cui* fructuosus
» 41 : Sanguinem iusti, *cui* pastor heret.
» 179 : Morsque Vincenti, *cui* sanguis hinc est.
Iuvenalis, sat., III, 49.
Quis nunc diligitur, nisi conscius et *cui* fervens.
Idem, VII, 211 :
Cantabat patriis in montibus : et *cui* non tunc.

Datif-ablatif pluriel.

79. — En sanscrit, le suffixe du datif-ablatif pluriel est *-bhjas* ; en latin, il s'est affaibli en *-bos*, *-bus* par l'intermédiaire des formes plus anciennes *-bios*, *-bius*, dans lesquelles *i* (j) a été éliminé devant *o* et *u* ; mais la chute de la consonne *i* a dû produire l'allongement de la voyelle suivante, de sorte qu'on peut admettre que le suffixe *-bus* était long dans l'origine [1]).

80. — Les thèmes en *i-* forment leur datif-ablatif pluriel en s'adjoignant simplement le suffixe *-bus* ; du thème *quĭ-* on a donc régulièrement *qui-bus*.

81. — Les thèmes en *o-* et en *a-* prennent ordinairement la terminaison *-īs* au datif-ablatif pluriel ; le thème *quŏ* et son féminin *qua-* donnent donc d'une manière régulière un datif-ablatif *quīs*.

82. — Le problème de l'origine de cette terminaison *īs* attend encore sa solution définitive, et nous nous garderons bien d'essayer nos faibles forces sur un champ que le regard investigateur des Bopp, des Corssen, des Schleicher, des Bücheler et des Havet n'a pas pu pénétrer. Nous nous contenterons d'exposer succinctement les principales hypothèses mises en avant dans cette question.

Bopp [2]) est d'avis que la première, la deuxième et quelquefois aussi la quatrième déclinaison n'ont conservé du suffixe *-bus* que la consonne finale *s*. Suivant lui, la voyelle *i* des mots lupī-s, terrī-s, specī-s (pour speci-bus de specu-bus) appartient au thème. Lupī-s est mis pour lupō-bus, preuve les formes ambō-bus, duō-bus. La voyelle finale du thème s'étant affaiblie en ĭ, on obtint la forme *ĭ-bus* (parvi-bus,

---

1) Bopp I, 493. — Corssen I, 169 et II, 498. — Schleicher, § 46, p. 82 et § 261, p. 569. — Bücheler-Havet, p. 195, § 318.
2) I, 493.

amici-bus, dii-bus). — Le datif-ablatif pluriel en ā-bus de la première déclinaison s'est conservé dans des exemples assez nombreux. Malgré l'absence complète d'exemples de la forme intermédiaire en *ĭ-bus*, Bopp suppose encore que *ā* se soit affaibli en *ĭ*, et qu'on ait eu *terrĭ-bus* pour *terra-bus*; *ĭ* s'étant enfin changé en ī en compensation des lettres « bu » du suffixe tombées, on a eu les datifs-ablatifs pluriels *lupī-s* de *lupĭ-bus* pour *lupō-bus*, et *terr-īs* de *terrĭ-bus* pour *terra-bus*. — Bopp lui-même n'a pas pleine confiance en sa théorie, puisqu'il reconnaît (I, 494, note) que les datifs-ablatifs pluriels en *ύis* ou *ois* de la seconde déclinaison osque, lesquels font supposer l'existence d'un datif-ablatif pluriel en *ais* de la première déclinaison, font penser à un suffixe latin *is*. S'il faut absolument considérer *īs* comme terminaison du datif-ablatif pluriel, Bopp verra dans *īs* une contraction de *jas* du suffixe complet *bhja*.

Dans cette seconde hypothèse, Bopp serait, pour le fond du moins, d'accord avec Corssen et Schleicher, qui dérivent également la terminaison *īs* du suffixe primitif *-bhjas*.

D'après Corssen,[1]) le suffixe primitif *-bhjas* est devenu en italique *-fies*, — *-fis*; *f* s'est d'abord volatilisée en *h* pour disparaître après complètement, de sorte que du suffixe primitif il ne restait plus que *is*. — Les thèmes en *a-*, s'adjoignant le suffixe *-is*, ont donné : ā + īs = *es*, *eis*, *īs*. — Les thèmes en *-o* ont donné : o + īs = *-oes*, *-es*, *-eis*, *-is*.

D'après Schleicher[2]), un thème en *o-*, *equo-* par exemple, s'adjoignant le suffixe *-bios*, *-bius*, a donné, par l'intermédiaire des formes *equo-fios*, *equo-hios*, *equoios*, *equois*, *equoes*, *equeis* (rarement eques), le datif-ablatif pluriel *equīs*. De même le datif-ablatif pluriel *mensis*, d'un thème en *a-* (mensa-), vient de la forme primitive *mensa-bios* par l'intermédiaire des formes *mensais*, *menseis*. *Equis* et *mensis* seraient donc des formes contractées de *equobios* et *mensabios*.

Bücheler[3]) trouve cette hypothèse peu probable « à cause de l'importance excessive qu'a dans ces formes la voyelle *i* et de l'altération que l'influence de cette voyelle fait subir à la terminaison tout entière ». Il lui semble préférable de considérer les formes italiques *silvais* et *agrois* p. ex. comme identiques aux formes grecques ὕλαις et ἀγροῖς, qui ne sont que des abréviations de ὕλαισι, ἀγροῖσι, formes, dans la terminaison desquelles il faut reconnaître le suffixe *su* qui sert en sanscrit à former le locatif pluriel.

A l'encontre de l'hypothèse de Bücheler, M. L. Havet en produit une autre dans laquelle « la terminaison *is*, du moins au féminin, n'aurait plus rien de commun avec le suffixe du locatif *su* ». — Qu'on nous permette de reproduire en entier la note déjà concise du savant linguiste français, dont l'hypothèse nous semble très probable.

Bücheler-Havet, p. 202, note 2.

« On pourrait encore mettre en avant une autre hypothèse. Le datif-ablatif pluriel latin paraît correspondre à la fois au datif-ablatif pluriel sanscrit en *-bhyas* (masc. n. navebhyas, fém. navābhyas) et à l'instrumental pluriel sanscrit en *ais*, *bhis* (fém. navābhis, masc. n. védique *navebhis*, mais plus ordinairement *navais*). Des deux formes féminines *navabhyas* (datif-ablatif) et *navabhis* (instr.) le latin n'aurait gardé que la première changée en *novābus*; des trois formes masculines *navebhyas* (dat.-abl.), *navebhis* (instr.) et *navais* (instr.) il n'aurait gardé que la dernière changée en *novis* (confondu par suite de l'altération phonétique avec le *novis* locatif qui correspond à l'indien *naveshu* et au grec νέοισι, à l'osque *-ύis*). Les formes féminines de l'osque en *ais*, du latin en *is* seraient des développements tout italiques du suffixe masculin-neutre de *navais novis*. Le détail de cette thèse donnerait lieu à de longues discussions; l'essentiel

1) I, 103 et 629.

2) Compendium, § 261, p. 569-570.

3) Bücheler-Havet, p. 201 (§ 330).

est de remarquer que quand il est besoin de distinguer les genres, le latin oppose le féminin *abus* au masculin *īs* comme le sanscrit oppose *ābhis* à *ais;* les deux suffixes seraient également anciens, et remonteraient l'un comme l'autre à la langue-mère indo-européenne. Noter que le lithuanien confirme le témoignage de l'indien et du latin. Les instrumentaux féminins tirés des thèmes en *a* se terminent en *mis,* et sont formés à l'aide du thème d'élargissement *sma* comme les instrumentaux indiens en *bhis* à l'aide du thème d'élargissement *bhi;* les instrumentaux masculins correspondants ne prennent pas d'élargissement (ex. vilkais). — Dans cette hypothèse la terminaison *is*, au moins au féminin, n'aurait plus rien de commun avec le suffixe du locatif *su* ou *σι* (indo-européen *sva*). — Et en effet, si ce suffixe peut expliquer le masculin *novīs* = *νέοισι* = naveshu (i. e. navaisu), il ne saurait expliquer le féminin *novīs* et l'osque *Diumpais* en regard des locatifs sanscrits comme *navāsu* et des anciens locatifs grecs comme *ὥρασι*, qui présentent l'*a* pur du thème sans diphtongaison en *i*; *ὥραισι* est une formation grecque relativement tardive qui ne peut aider à comprendre des formes italiques. »

83. — Idées des grammairiens latins sur l'origine des datifs-ablatifs *quibus* et *quis*.

Charisius dérive les datifs-ablatifs *quīs* et *quibus* des nominatifs pluriels *qui* et *ques*.

Charisii Instit. gram. lib. I. — Keil I, 91, 11 sqq.

« Sed et plurali nominativo variaverunt (auctores) *qui* proferentes vel *ques*. Unde et dativus duplex in usu nobis est; *quis* enim et *quibus* dicimus, in alio *qui*, in alio *ques* declinantes. Nam nominativus pluralis *i* littera terminatus accipit semper *s* et facit dativum, ut di dis, coloni colonis, ita et *qui quis*. Si vero *es* terminetur nominativus, *bus* syllaba terminari debet dativus, ut duces ducibus, mores moribus, et *ques quibus*.

Les autres grammairiens latins qui traitent cette question, s'accordent à faire venir *quīs* de l'abl. sing. *quō*, et *quibus* de l'ablatif sing. *quī*.

Q Rhemnii Palæmonis Ars. — Keil V, 541, 20 sqq.

« Quæstio, a qua declinatione veniat *quīs*, quod significat *quibus*, et unde veniat ipsum *quibus*, cum dicimus. Sed dativus pluralis cum exit *quīs*, ab ablativo singulari venit qui exit *a quo*, cum nominativus exit *qui*, non *quis*: quo modo in nominibus a docto doctis, a iusto iustis, sic *a quo quis*. Dativus pluralis qui exit in *bus*, id est *quibus*, ab ablativo venit singulari qui exit *a quī*: quo modo in nominibus omnia quæ exeunt in ablativo in *i* dativum pluralem in *bus* mittunt, sic in hoc pronomine a *qui* ablativo, dativo in *bus, quibus*. Eius nominativus erit quis, non qui, quod antiqui communi genere dixerunt, hic et hæc quis, ab hoc et ab hac qui ; ... »

Aurelii Augustini regulæ. — Keil V, 508, 8 sqq.

« Inde (a communi quis) venit ablativus exiens in *bus*, *a quis* autem ablativus pluralis ab ablativo venit qui exit in *o*, quo modo in regula nominum ablativus cum exierit in *o*, dativum pluralem in *is* mittit, ut a iusto iustis, a docto doctis, a perfecto perfectis, a fortunato fortunatis ».

Servii commentarius in Donatum. — Keil IV, 411, 2 sqq.

« Dativus etiam et ablativus pluralis plerumque varii sunt: dicimus enim et *a quis* et *a quibus*. Qui quidem videntur hac ratione variari, quoniam ablativus singularis inventus est varius. Scimus enim quia omnia quæ *o* terminantur in *is* mittunt, quæ *i*, in *bus*. Ergo sicut dicimus ab hoc docto ab his doctis, ita dicimus *a quo a quis*. Item sicut dicimus a puppi a puppibus, ita dicimus *a qui a quibus*. »

Servii [Sergii] commentarius in Donatum. — Keil IV, 436, 4 sqq.

« Sunt aliqua pronomina quæ casibus crescunt : .... plurali dativo et ablativo, ut *a quis vel a quibus.* Qua ratione fiant, superius diximus » [1]).

Sergii Explan. in Donatum lib. I. — Keil IV, 502, 7 sqq.

« Item dativus et ablativus pluralis gemini sunt, *quis vel a quis, quibus vel a quibus.* Et consequens fuerat ut geminum faceret dativum et ablativum pluralem, qui ablativum singularem iam geminum fecerat, *a quo vel a qui.* Necesse fuit dicere ab eo quod est *a quo quīs* vel a *quīs*, ab eo quod est *a qui quibus* vel *a quibus.* Ergo ratio ablativi singularis variare fecit etiam pluralem dativum et ablativum varios » [2]).

On peut rapprocher de ce texte un autre passage de Sergius, d'après lequel l'indéfini commun *hic et hæc quis* fait au datif-ablatif pluriel *quibus,* tandis que le féminin *quæ* fait *quis vel quibus.*

[*Sergii*] Explan. in Donatum lib. II. — Keil IV, 546, 31 sqq.

« Item pronomen infinitum generis masculini nominativo quis vel qui, genitivo cuius, dativo cui, accusativo quem, vocativo o, ablativo a quo vel a qui. Aliter secundum veterem declinationem per genus commune hic et hæc quis, genetivo quius, dativo qui, accusativo hunc et hanc quem, vocativo o, ablativo ab hoc et ab hac qui ; et pluralem facit, nominativo hi et hæ ques, genetivo horum et harum quium, dativo *quibus,* accusativo hos et has ques, vocativo o, ablativo *a quibus :* generis feminini nominativo quæ, genetivo cuius, dativo cui, accusativo quam, vocativo o, ablativo a qua, et pluraliter quæ, quarum, *quis vel quibus,* quas, *a quibus vel a quis :* generis neutri nominativo quod vel quid, genetivo cuius, dativo cui, accusativo quod vel quid, vocativo o, ablativo a quo vel a qui » [3]).

Pompeii commentum. — Keil V, 208, 21 sqq.

« Item dativo et ablativo *a quis* et *a quibus*, et reddimus rationem ipsam. *A quis* et *a quibus :* ablativus singularis *o* terminatus dativum pluralem in *is* mittit, ab hoc docto doctis : sic si dixerimus *a quo, a quis* facit. — Item ablativus *i* terminatus dativum in *bus* mittit : sic si dixeris *a qui, a quibus* erit. Sed huius declinationis nominativus erit ques ... » [4]).

Cledonii ars grammatica. — Keil V, 15, 19 sqq., et addenda, p. 682.

« A quo vel a qui : ablativus singularis duplex est. Quare et ablativum pluralem duplicem habet *a quis vel a quibus*, cuius talis est regula : ab eo quod est *a quo* facit *a quis*, sicut a docto doctis. » [5])

Fragmentum Robiense de nomine et pronomine. — Keil V, 565, 30 sqq.

« Quare ablativo casu dupliciter a quo vel a qui et a qua vel a qui, item dativo plurali *quis* vel *quibus, a quis* vel *a quibus* dicimus ? Quoniam apud antiquos non solum qui viri, puta qui iudices, sed etiam ques viri, ques iudices, nec solum quae feminae, sed etiam ques feminae dicebatur, ut iuxta regulam secundae et tertiae declinationis *a quo* quidem *quīs viris, a qui* vero *quibus viris* merito fiat. » [6])

Que faut-il penser de ces théories des grammairiens latins sur l'origine de quis et de quibus ? — Si Charisius a raison, les autres n'ont pas tort, et vice versa. Des deux côtés on est également proche et

---

1) Ce texte est à attribuer au vrai Servius, et non à Sergius ; car les mots « qua ratione fiant, superius diximus, se rapportent, selon toute apparence, au passage précédent, dans lequel Servius explique l'origine du double datif-ablatif pluriel « a quis vel a quibus ».

2) Ce texte a bien l'air d'être une simple explication du texte de Servius cité plus haut, et l'on ne saurait nier que Sergius ne soit qu'un « Servius mutatus », un pseudo-Servius.

3) Des parties de ce texte ont déjà été citées à l'occasion du pronom commun quis, du génitif quius, du datif qui, du nominatif pluriel hi et hae ques, du génitif plur. quium.

4) Passage cité au nom. plur. *ques.*

5) » » à l'abl. sing. *a qui.*

6) » » » »

également loin de la vérité. Le fait est que l'ablatif singulier *quō*, le nom. plur. *qui* et le datif-ablatif plur. *quīs* ont une source commune, le thème *quŏ-*; de même l'ablatif singulier *quī*, le nom. plur. *ques* et le datif-ablatif pluriel *quibus* viennent tous les trois du thème commun *quĭ-*. Il serait donc plus correct de dire qu'aux nominatifs singuliers *qui*, *quae* (*qua*) et *quod*, qui viennent du thème *quŏ-*, correspond le datif-ablatif pluriel *quīs*, comme le datif-ablatif pluriel *quibus* correspond aux nominatifs singuliers *quis* et *quid*, lesquels viennent du thème *quĭ-*.

84. — Emploi de *quīs* et de *quibus* dans les auteurs. — Des deux formes *quīs* et *quibus*, la dernière a prévalu et a même fini par être considérée comme datif-ablatif pluriel régulier du relatif-interrogatif *qui* aussi bien que de l'indéfini-interrogatif *quĭs*, de sorte que les auteurs ne se sont souciés ni de l'étymologie ni des préceptes des grammairiens. Il est difficile de dire au juste ce qui a fait donner la préférence à quibus : peut-être cherchait-on simplement à faire éviter la confusion entre le nominatif singulier *quĭs* et le datif-ablatif pluriel *quīs*. — Il semble encore que *quibus* ait joué ce rôle prépondérant dès l'origine, puisque le datif-ablatif pluriel *quīs* ne se rencontre pas une seule fois dans les anciennes inscriptions, et qu'on ne le trouve que rarement dans les anciens poètes dramatiques, quoique dans nombre de passages la forme monosyllabique *quīs* eût été la plus commode pour le vers [1].

Si *quīs* a dû céder le pas à *quibus*, ce n'est pas encore un motif pour qu'on le traite de « ancien ablatif » [2], de « forme vieillie » [3] ou de « forme antique et poétique remise en vogue par des prosateurs postérieurs » [4]. — Neue (Formenlehre, II, 234) cite des exemples assez nombreux de *quīs* dans Varron (de lingua latina), Cicéron, Salluste, Tite-Live, Catulle, Virgile, Horace et Tacite. Je n'ai pas besoin de dire que tous ces auteurs appartiennent à l'époque de Cicéron et d'Auguste, à l'exception du seul Tacite, qui vécut sous Trajan. Le datif-ablatif *quīs*, employé pendant la période où fleurit la littérature, n'est pas un archaïsme ; et comment Ellendt-Seyffert justifierait-il sa qualification de « vieille forme poétique remise en vogue par des prosateurs postérieurs » ?

L'emploi de *quīs* du 4e au 6e siècle de notre ère nous est attesté par des grammairiens latins de la dite époque.

Charisii Inst. gram. lib. I. — Keil I, 91, 20 et 21.

« Quam vocem (ques) tametsi novitas abdicavit, declinatio eiusdem tamen manet : *quibus crebro dicimus* ».

On irait trop loin si l'on voulait conclure de ce texte que, du temps de Charisius, donc à la seconde moitié du 4e siècle de notre ère, quīs était la forme la plus usitée ; mais ce qui résulte infailliblement de ce passage, c'est qu'à la dite époque *quīs* s'employait à côté de *quibus*.

Voici d'ailleurs un autre texte du même grammairien, d'après lequel *quibus* était la forme ordinaire, quīs la forme plus rare.

Charisii Inst. gram. lib. II. — Keil I, 158. 21 sqq.

« Sed veteres nominativum pluralem *quīs* dixerunt regulam secuti : unde etiam dativus mansit in consuetudine. Nam dicimus *quibus* pro *quīs* ; et *quīs* non numquam dicimus ».

---

1) Cf. Bücheler-Havet, p. 209, § 343.

2) Dr Ferd. Schultz, Kleine latein. Sprachlehre, p. 60, § 66, rem. 2 : « Ein alter Ablativ Plural ist *quis* statt *quibus*. »

3) Dr Ernst Berger, Lat. Gram., p. 49, § 57, rem. : « Veraltete Formen : . . . *queis* od. *quis* für *quibus*. »

4) Ellendt-Seyffert, Lat. Gram., 25e éd., p. 53, § 83, rem. : « Eine altertümliche und dichterische Form für *quibus* ist *quīs* (queis), welche spætere Prosaiker wieder aufgenommen haben. »

Ce texte se trouve confirmé par deux autres passages qui, comme il est facile de voir, ont été copiés du précédent ou du moins tirés des mêmes sources que lui. Le premier de ces passages se trouve dans les

Excerpta ex Charisii arte grammatica. — Keil I, 558, 14 sqq.

« Sed veteres nominativo plurali *quīs* dixerunt regulam secuti : unde etiam dativus mansit in consuetudine. Nam dicimus *quibus* pro *quīs*; et *quīs* non numquam dicimus ».

L'autre est de Dosithée, grammairien latin de la seconde moitié du 4e siècle de notre ère.

Dosithei ars grammatica. — Keil VII, 403, 14 sqq.

« Sed veteres nominativum pluralem *quis* dixerunt regulam secuti. Unde etiam dativus mansit in consuetudine : nam dicimus *quibus* pro *quīs*, et [pro quibus] *quīs* non numquam dicimus ».

Les grammairiens latins Servius (seconde moitié du 4e siècle de notre ère) et Priscien (6e siècle de notre ère) nous apprennent enfin que de leur temps on disait indifféremment quīs ou *quibus*.

Servii commentarius in Donatum. — Keil IV, 411, 2 sqq.

« Dativus etiam et ablativus pluralis plerumque varii sunt : dicimus enim et *a quis* et *a quibus* ».

Prisciani Inst. lib. XIII. — Keil III, 9, 19 et 20.

Nam dativum et ablativum *nunc* quoque tam per *is* quam per *bus* proferimus, « *quīs* vel *quibus* ».

85. — *Queis* au lieu de *quīs*. — L'ancienne forme *queis* au lieu de *quīs* a été employée une douzaine de fois par Varron, de re rustica. (Voir *Neue*, Formenlehre, II, 234, § 38, alinéa 2.)

Ablatif singulier.

86. — Le masculin-neutre *quo* et le féminin *qua* de l'ablatif singulier viennent du thème latin *quŏ-*, féminin *quă-;* aux thèmes *quŏ-* et *quă-* est venu s'ajouter le suffixe *-at*, qui était la forme primitive du suffixe de l'ablatif singulier dans les langues indo-germaniques. De la fusion de ce suffixe *-at* avec l'*a* et l'*o* finals des thèmes *quă-* et *quŏ-* résultèrent, après l'affaiblissement du son *t* en *d*, les ablatifs singuliers *quād* et *quōd*. [1]) — Au sujet de cet affaiblissement du son *t* en *d*, M. L. Havet [2]) fait observer : « Il est impossible dans l'état actuel de la science de savoir avec certitude si le *d* n'est pas primitif. Le sanscrit et le zend, les seules langues avec les dialectes italiques qui aient conservé l'ablatif, ne distinguent pas le *d* final du *t* ». (Comparer § 19, la théorie de M. Bréal.)

87. — En latin, l'ablatif en *d* ne se rencontre que dans la langue archaïque, laquelle offre également déjà l'ablatif *sans d* [3]). — D'après Corssen [4]) le *d* final de l'ablatif singulier de substantifs et d'adjectifs ne se prononçait plus vers 200—170 av. J.-Ch., tandis que celui de formes pronominales, d'adverbes et de prépositions se conservait plus longtemps. — M. Bücheler rapporte à la même époque la disparition du *d* final de l'ablatif singulier. « En latin, le son du *d* final était faible, et nous le voyons se perdre dès le sixième siècle de Rome, c'est-à-dire dès le commencement de la littérature ». [5]) Et un peu plus loin : « La dédicace de Fulvius Nobilior, en l'an de Rome 565, porte *Aetolia cepit*, et la dédicace tout à fait

---

1) Schleicher, Compendium der vergl. Gram der indog. Sprachen, § 251, p. 533. — Corssen, I, 204. — Bücheler-Havet, § 226, p. 148.

2) Bücheler-Havet, p. 148, note 1.

3) Schleicher, Compendium, p. 535.

4) UeberAusspr., Vokal und Bet. der lat. Sprache, II, 464, 1005, 1006, 1007, 1008.

5) Bücheler-Havet, p. 148, § 227.

analogue de Claudius Marcellus, en l'an 543, porte encore ***Hinnad cepit;*** la disparition du *d* dans la langue de la noblesse romaine doit donc être rapportée à la période intermédiaire entre 543 et 565. »[1])

A la dite époque, l'ablatif en *d* commençait donc à vieillir, ce qui n'empêche pas qu'il ait encore été employé, surtout par les poètes. Voici à ce sujet un autre passage très intéressant de Bücheler.

Bücheler-Havet, p. 149, § 229, l. 5 sqq.

« Sans doute on pourra toujours prétendre qu'ordinairement le style officiel suit plus longtemps que la langue réelle les vieilles ornières, et qu'au contraire (dans le détail) les poètes et en général les écrivains sont en avance sur le parler de leur temps ; mais en définitive il faudra reconnaître qu'au sixième siècle de Rome la forme d'ablatif en *d* et la forme plus récente sans *d* étaient employées à la fois à côté l'une de l'autre. Du reste, à moins que Névius, Plaute et Ennius n'aient poursuivi des fantaisies toutes particulières, ils ont dû comme les autres se servir des formes vieillissantes qui étaient encore en usage chez leurs contemporains, et cela d'autant plus que la liberté de choisir entre plusieurs terminaisons leur permettait d'arriver par des efforts moins violents à remplir le moule du rhythme, et que les poètes tout au moins cherchent toujours à relever tel ou tel passage par un coloris d'archaïsme ».

88. — Les ablatifs classiques *quā* et *quō* conservent partout la quantité longue de leurs voyelles finales *a* et *o*, même lorsqu'ils quittent le rôle d'un pronom pour devenir conjonction [comme *quo* = afin que] ou adverbe [comme *quo* = où (à qui, à quoi), jusqu'à quel point, pourquoi, quelque part, donc) et *qua* (sent. via) = par où]. Il y a une seule exception à ce que nous venons de dire : l'ō de l'ablatif *quō* s'est abrégé dans la conjonction *quŏ-que*. Et il n'est pas inutile de noter que la langue populaire, qui, au sixième siècle de Rome, fut sur le point d'abréger l'*o* long de l'ablatif[2]), abrégea définitivement l'ablatif *quō* en *quŏ* pour affaiblir ensuite le *quŏ* en *quĕ*. Cet ablatif nouveau, destiné à remplacer, dans la langue populaire, l'ablatif masculin-neutre *quo*, finit par être employé, dans la même langue, au lieu de l'ablatif féminin *qua*. L'histoire assez intéressante de ce « tronçon de mot » *que* est exposée par Corssen dans un passage que nous nous permettons encore de citer dans toute son étendue.

Corssen, üb. Musspr., Vokal. und Bet. der lat. Sprache, II, 236 et 237.

« Wie schon im Altlateinischen *quōquĕ* für *quōquō*, so hat in der spätlateinischen Volkssprache sich ō zu ŏ gekürzt und zu ĕ abgeschwächt in der einfachen Ablativform :

que, I. N. 1665 für *quo*,

wie der Zusammenhang der Inschrift lehrt : M. Metilio Emineo Valeria Prima coiux, cum *que* vixit etc. (Grut. 779, 9). Nachdem seit Ende des dritten Jahrhunderts nach Christus das auslautende *m* in der Volkssprache nicht mehr gehört und gesprochen wurde, flickten unwissende Steinmetzen den Buchstaben *m* wie an andere auf *e* auslautende Ablativformen, so auch an *que*, und so entstanden die Schreibweisen *cum quem*, *con quem*, und indem für *m* auch *n* geschrieben wurde : *con quen*, *de quen* neben *cum qum* (für cum quo). Der abgestorbene Wortstummel *que*, der jedes Kennzeichen einer männlichen Ablativform eingebüsst hatte, ward dann auch für die feminine Ablativform *qua* gebraucht in der Verbindung *cum que* für *cum qua*, und auch dafür erscheinen in späten Grabschriften die Schreibweisen *cum quem*, *con quem*, *cun quen*. Da nun seit Ende des dritten Jahrhunderts *que* auch statt des Akkusativs *quem* gesprochen wurde und in derselben Zeit auch für *quæ* in jeder Bedeutung, so erscheint das abgestumpfte *que* schon in der spätlateinischen Volkssprache in den Bedeutungen von *quod*, *quō*, *quā*, *quem*, *quæ* gebraucht ; es

1) Bücheler-Havet, p. 149, dernier alinéa du § 228.

2) Idem , p. 153, § 238.

spielt also schon hier fast dieselbe syntaktische Rolle wie sein leibhaftiges Romanisches Abbild Franz. *que*, Ital. *che* ... »

89. — Ablatif archaïque adverbial *quī*. — A côté de l'ablatif ordinaire quo, qua, quo, il existe encore l'ancien ablatif adverbial *quī*. — Schleicher [1]) serait assez porté à voir dans ce *quī* un locatif singulier. — Bücheler [2]) le considère également comme locatif singulier du pronom relatif, employé adverbialement dans des interrogations et des exclamations, mais jouant parfois aussi le rôle d'un ablatif. Dans une note envoyée à M. Havet, Bücheler modifie sa première manière de voir. Il considère « que l'ablatif de *quis* est régulièrement *qui* », et il reconnait « que dans la plupart des exemples *qui* a plutôt la valeur interrogative ou indéfinie que la valeur relative ». Il ne lui semble pourtant pas douteux « que d'autres formes, comme *qui* quand il se construit avec un nom précédent ou comme la particule *quin* pour *quine*, ne viennent du relatif » ; et la comparaison de *hic* l'engage à continuer à voir dans ces dernières formes des locatifs [3]). — Ces opinions de Schleicher et de Bücheler sont réfutées par Corssen [4]) et par M. L. Havet [5]), lesquels, s'appuyant surtout sur le sens de notre *quī*, y voient un ablatif singulier formé du même thème pronominal *quĭ* d'où viennent les formes *quis*, *quid*, *ques*, *quem* et *quibus*.

90. — Témoignages des grammairiens latins sur l'ablatif *quī*. — Nous avons de nombreux témoignages des grammairiens latins sur l'emploi de cet ablatif *quī*, lesquels ne s'accordent cependant pas parfaitement.

Probus, Charisius, Diomède, Servius, Sergius (le pseudo-Servius), Pompée et Clédonius citent *quī* comme seconde forme pour l'ablatif masculin-neutre *quo*, mais non pour le féminin *qua*; et si nous pouvons en croire le témoignage de Servius, cet ablatif *quī* n'était plus en usage de son temps, donc vers la fin du 4e siècle de notre ère.

Probus, instituta artium. — Keil IV, 133, 17 sqq.

Nunc eorum singulorum genera cum declinatione subicimus. Qui vel quis pronomen infinitum generis masculini figuræ simplicis numeri qui communis, quis singularis, casus nominativi, quod declinatur sic: numeri singularis qui vel quis ... *a quo* et *a qui*; ... generis feminini numeri singularis quæ .... *a qua*; .... generis neutri numeri singularis quod ... *a quo* vel *a qui*; ...

Charisii Instit. gram. lib. II. — Keil I, 162, 1 sqq.

Infinita masculina singulariter quis cuius cui quem qui *a quo*, pluraliter ques cuium quis ques ques a quis.

Minus quam finita masculina singulariter qui ... *a qui*, ... ; feminina singulariter quæ .... *a qua*, ... ; neutra singulariter quod vel quid .... *a quo vel a qui*, ... [6])

Diomedes, Ars grammatica, lib. I. — Keil I, 330, 29 sqq.

Item infinita generis masculini quis .... *a quo vel a qui*, ... ; generis feminini quæ .... *a qua* .... ; generis neutri quod .... *a quo vel a qui*.

Servii comment. in Donatum. — Keil IV, 410, 37 et 411.

---

1) Compendium, p. 613.

2) Bücheler-Havet, p. 192, § 316.

3) Id. , p. 193, note 6, fin.

4) Corssen, üb. Ausspr., Vokal. und Beton. der lat. Spr., I, 177, note.

5) Bücheler-Havet, p. 193, note 6.

6) Le seul ablatif masc. sing. *a qui* du relatif « qui », ainsi que le seul ablatif singulier *a quo* et le datif-ablatif pluriel *quīs* de l'indéfini « quĭs » ne sont pas de nature à nous inspirer une grande confiance. — Voir § 70 notre opinion sur ce passage.

Item ablativus singularis aliquando varie terminatur, ut *a quo vel a qui*. Nam dicimus, « a quo venisti » et « a qui venisti » ; *sed a qui in usu esse desiit.*

Servii [Sergii] comm. in Donatum. — Keil IV, 436, 4 sqq.

Sunt aliqua pronomina quæ casibus crescunt.... ablativo singulari, ut *a qui vel a quo.*

[*Sergii*] explanat. in Donatum lib. I. — Keil IV, 502, 2 sqq.

Item ablativo singulari (aliqua pronomina) gemina sunt, ut *a quo vel a qui;* sed a qui in usu non est [1]).

[*Sergii*] explanat. in Donatum lib. II. — Keil IV, 546, 31 sqq.

Item pronomen infinitum generis masculini nominativo quis vel qui, ... ablativo *a quo vel a qui;* .... generis feminini nominativo quæ, ... ablativo *a qua ;* .... generis neutri nominativo quod vel quid, ... ablativo *a quo vel a qui.*

Pompeii commentum. — Keil V, 208, 20 sqq.

(Nam ecce invenies pronomina duplices habentia casus).... Item in ablativo *a quo vel a qui* « a quo venisti » et « a qui venisti ».

Cledonii ars grammatica. — Keil V, 15, 19 sqq.

A quo vel a qui : ablativus singularis duplex est.

D'après Donat, Arusianus Messius, Priscien et l'auteur du « Fragmentum Bobiense », *quī* s'employait également au lieu de l'abl. féminin *qua.*

Donati ars grammatica. — Keil IV, 358, 7 sqq.

Item infinita (qualitas) generis masculini numeri singularis quis.... *a quo vel a qui*, ... generis feminini numeri singularis quæ.... *a qua vel a qui*...., generis neutri numeri singularis quod.... *a quo vel a qui.*

Arusiani Messii exempla elocutionum. — Keil VII, 504, 23 sqq.

Quicum pro *cum quo,* Cic. pro Quintio (6, 25).

« Quicum tibi societas adfinitas erat ».

Quicum pro *cum qua,* Verg. Aen. XI (820).

Accam ex æqualibus unam
quicum partiri curas atque ita fatur.

Prisciani Inst. lib. XIII. — Keil III, 9, 7 sqq.

Alativus quoque non solum in *o*, sed etiam in *i*: « a quo » vel « a qui » et « a qua » vel « a qui ». Virgilius in XI :

Accam ex æqualibus unam,
Quicum partiri curas,

pro « quacum ». Terentius in Eunucho :

Quicum? — Cum Parmenone.

Fragmentum Bobiense de nomine et pronomine. — Keil V, 565, 30 sqq.

« Quare ablativo casu dupliciter *a quo vel a qui* et *a qua vel a qui*, item dativo plurali *quīs vel quibus*, a *quis vel a quibus* dicimus ? Quoniam apud antiquos non solum qui viri, puta qui iudices, sed etiam ques viri, ques iudices, non solum quæ feminæ, sed etiam ques feminæ dicebatur, ut iuxta regulam secundæ et tertiæ declinationis a quo quidem quis viris, a qui vero quibus viris merito fiat ».

---

1) Ce passage du pseudo-Servius, c'est-à-dire d'un grammairien inconnu qui a puisé dans le commentaire du vrai Servius, ne peut servir qu'à confirmer le texte de Servius : « sed *a qui* in usu esse desiit » ; il n'est pas permis d'en déduire qu'à une époque autre que celle dont parle Servius, l'ablatif *qui* n'ait pas été en usage ou ait du moins été d'un usage peu fréquent.

D'après l'auteur de ce passage, on dirait à l'ablatif singulier ***a qui*** à côté de ***a quo*** et ***a qua***, parce qu'au nominatif pluriel on a la forme *ques* à côté du masculin *qui* et du féminin *quæ*. Ce raisonnement est faux, car de la coexistence de deux faits il n'est pas permis de conclure que l'un soit la cause de l'autre. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'ablatif singulier *quī*, le datif et l'ablatif pluriel quibus et le nominatif pluriel *ques* ont une origine commune, le thème *qui-*, mais l'une des formes (ques) n'a pas engendré les deux autres (quī et quibus).

Pour le grammairien Marius Plotius, *quī* au lieu de l'ablatif *qua* est un solécisme; le seul emploi autorisé serait donc celui de *quī* au lieu de *quo*.

Marii Plotii [M. Claudii] sacerdotis Art. gram. lib. I. — Keil VI, 449, 22 sqq.

« Fit autem soloecismus modis XVI : per immutationem generum pronominum, ut Terentius « habeas *quicum* cantites » pro « cum qua cantites ».

Enfin, suivant St-Augustin, Rhemnius Palémon et le pseudo-Servius, les anciens avaient un pronom commun *quis* (hic et hæc quis) qui faisait à l'ablatif ***ab hoc et ab hac quī***, comme similis p. ex. fait simili.

Aurelii Augustini regulæ. — Keil V, 508, 12 sqq.

« Ergo, ut superius dixi, antiqui *hic et hæc quis* dixerunt, et quo modo in nominibus hic et hæc similis, hic et hæc agilis, hic et hæc facilis, sic in pronominibus hic et hæc quis, *ab hoc et ab hac* qui. Inde Virgilius, cum de socia Camillæ diceret, ait: *quicum partiri curas,* id est *cum qua* partiri curas ».

Q. *Rhemnii Palæmonis* Ars [1]). — Keil V, 541, 27 sqq.

« .... Eius (quī ablativi) nominativus erit *quis,* non qui, quod antiqui communi genere dixerunt, hic et hæc quis, *ab hoc et ab hac* qui ; ut ab eo frequenter invenimus lectum *quicum,* quod significat *cum quo vel cum qua.* Nam Virgilius ait, cum de femina loqueretur, *quicum partiri curas,* id est *cum qua* partiri ».

[*Sergii*] explanat. in Donatum lib. II. — Keil IV, 546, 33 sqq.

« Aliter secundum veterem declinationem per genus commune *hic et hæc quis*, genetivo quius, dativo qui, accusativo hunc et hanc quem, vocativo o, ablativo *ab hoc et ab hac qui ; ....* »

91. — L'ablatif *quī* peut cesser de jouer le rôle d'un cas pour devenir adverbe ; il est alors synonyme de « unde », « quomodo », « propter quid ».

Cledonii ars. — Keil V, 65, 33 sqq.

« Omnes partes orationis, cum desierint esse quod sunt, adverbium faciunt, ut *quī*, si habeat casum, pronomen est, si non, adverbium, ut *qui* pro *unde* ».

Idem. — Keil, V, 68, 31 sqq.

« Et pronomen, ut qui ; inter adverbium et verbum : [qui unde, qui evenit, unde evenit] quia *qui* et pronomen est, dum per casus inflectitur, et adverbium dum significat unde ».

Prisciani Inst. liber XV. — Keil III, 72, 2 sqq.

« Alia vero nomina sunt loco adverbii posita, per genetivum pleraque, ut « domi » ... inveniuntur etiam per dativum « vesperi » et « sorti » .... nec non etiam per ablativum, ut « *qui* » pro « quomodo » vel « unde », ut *Terentius in Andria :*

nam *qui* tibi istæc incidit suspicio ?

---

1) Suivant Keil, le texte que nous possédons sous ce titre, n'est pas de Q. Rhemnius Palémon, lequel vécut à la 1re moitié du 1er siècle de notre ère. On ne retrouve, en effet, dans ce livre rien de ce que Charisius, Diomède, Consence et Phoca citent de Palémon. Notons encore avec Keil que le texte de cette « ars » se retrouve pour la majeure partie dans d'autres grammairiens, surtout dans Probus et St-Augustin, soit littéralement, soit d'une manière modifiée, et qu'il est d'ailleurs impossible de fixer la date à laquelle ce texte a été écrit.

Qui? quia te noram.

Idem, lib. XVII. — Keil III, 137, 4 sqq.

« Similiter adverbium ***qui***, quod est a nomine substantivo ***quis***, pro ***qualiter*** accipitur, ***qualiter*** vero pro ***qui***, cuius propria significatio est ***propter quid***, non accipitur .... Terentius in Eunucho :

qui istuc ?

qui pro *quomodo*. *Idem in Andria* :

Qui? quia te novi,

qui id est *propter quid* ».

Luxembourg, mai 1889.

P.-V. STURM.



Lehrplan

des Königlich-Großherzoglichen Athenäums zu Luxemburg

für das Schuljahr 1889—1890.



PROGRAMME DES COURS

DE

L'ATHÉNÉE ROYAL GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1889—1890.



Das Athenäum besteht aus:

a) **dem Gymnasium;**

b) **der Gewerbeschule.**

Gymnasium und Gewerbeschule sind getrennt.

Am Gymnasium bestehen: 1) vollständige Kurse für Humaniora; 2) Ober-Kurse zur Vorbereitung auf die Prüfung für die Kandidatur der Philosophie und Philologie.

An der Gewerbeschule bestehen: 1) Kurse für lebende Sprachen und für Wissenschaften; 2) Ober-Kurse zur Vorbereitung auf die Kandidatur der physikalischen und mathematischen Wissenschaften, sowie der Naturwissenschaften.

L'Athénée se compose de deux établissements:

a) **le gymnase;**

b) **l'école industrielle.**

Le gymnase et l'école industrielle sont tenus séparés.

Au gymnase sont faits: 1° des cours complets d'humanités; 2° des cours supérieurs pour préparer les jeunes gens à l'examen de candidat en philosophie et lettres.

A l'école industrielle sont faits: 1° des cours de langues modernes et de sciences; 2° des cours supérieurs pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques, et en sciences naturelles.

A. Gymnasium. — GYMNASE.

Vorbereitungs-Klasse. — CLASSE PRÉPARATOIRE.

(Zwei Parallel-Cötus. — Divisée en deux sections.)

Religionslehre. 2 Stunden. — a) Der Diözesankatechismus, 1. T. — b) Bibl. Gesch. des A. T. bis zu den Königen, nach dem Handb. von J. Schuster.

Doctrine chrétienne. 2 heures. — *a*) Catéchisme diocésain, 1re partie. — *b*) Histoire sainte de l'ancien testament jusqu'à l'avénement de Saül, d'après le manuel de Schuster.